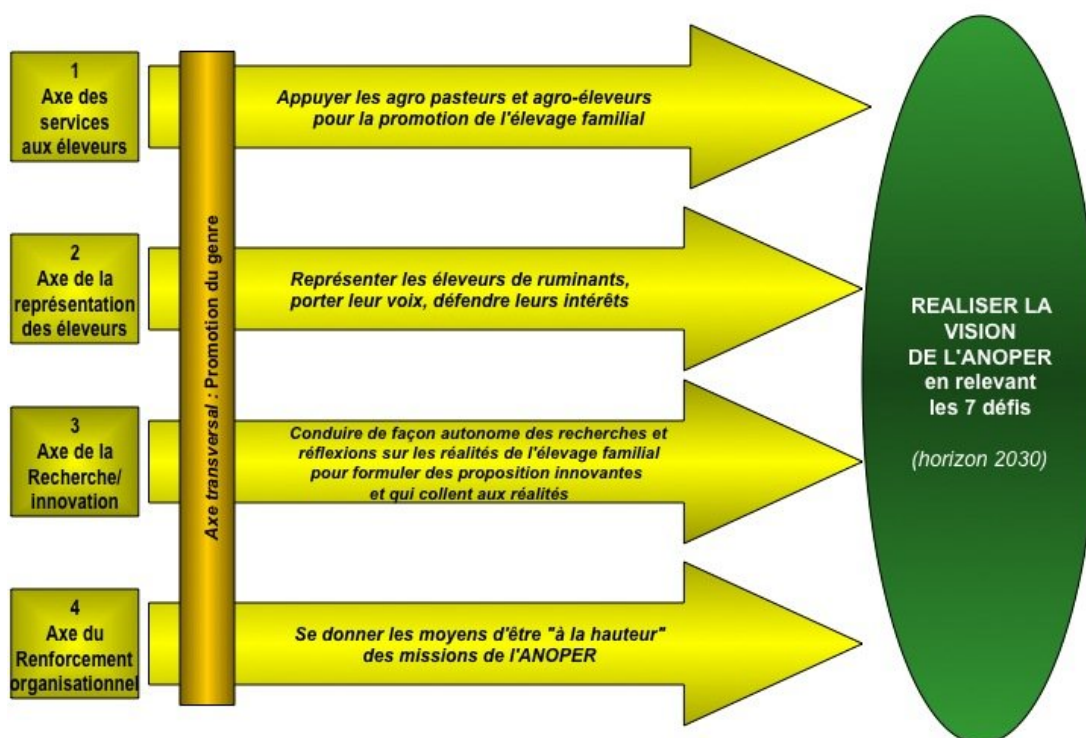


ANOPER
Bénin, 2014

Pour l'essor d'un élevage familial des ruminants qui nourrit le Bénin et sécurise l'avenir des éleveurs 30 points de repère

Document d'Orientation Stratégique de l'ANOPER

(Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants du Bénin)



Plus de 1000 éleveurs des principales zones d'élevage du Bénin ont participé à l'élaboration du présent Document d'orientation stratégique qui s'est faite en deux temps :

- **avril 2012/décembre 2013 : phase des études préparatoires**
Deux grandes études participatives ont été conduites en trois vagues successives dans 13 communes de l'Alibori, du Borgou, de l'Atacora, de la Donga, des Collines et du Zou par une équipe de 19 animateurs et élus de l'association formés à cet effet. L'une portait sur la reconstitution collective par des communautés d'éleveurs de leur histoire depuis leur installation au Bénin. Elle a permis de mieux connaître l'origine des éleveurs, l'ancienneté de leur implantation, et les étapes de l'évolution de l'élevage dans ce pays. L'autre, conduite dans le cadre d'assemblées de famille, portait sur les caractéristiques et stratégies d'exploitations familiales d'éleveurs et a permis d'évaluer les performances de ces exploitations. Les synthèses de ces études ont été restituées dans les UCOPER et les documents d'exploitation traduits en fulfulde.
- **décembre 2013/décembre 2014 : phase de l'élaboration du document d'Orientation stratégique**
Le DOS a ensuite été élaboré selon un processus alternant étapes de conception et étapes de validation aux différents niveaux de l'organisation. Les principales de ces étapes ont été des "journées de lancement du document d'orientation stratégique" dans les UCOPER de 24 communes, un atelier d'analyse qui a permis d'établir un diagnostic prospectif sur l'élevage au Bénin à partir d'une analyse approfondie des facteurs historiques, environnementaux, économiques, politiques et sociaux qui déterminent sa conduite, un atelier d'orientation au cours duquel les principaux responsables de l'ANOPER ont reformulé la vision politique de l'association, identifié les défis à relever pour la réaliser, et déterminé les priorités et axes de la stratégie permettant de relever ces défis, des réunions de restitution et de validation de ces orientations dans les UCOPER, et un atelier d'écriture pour finaliser la rédaction du DOS.

La Direction de l'élevage du MAEP, la PNOPPA, et des personnes ressources mandatées par plusieurs ONG et projets partenaires de l'ANOPER¹ ont apporté leur concours à l'analyse des réalités et à la relecture de ce document.

Le processus d'élaboration de ce document d'orientation stratégique a été soutenu financièrement par SOS Faim Luxembourg.

* * *

Ce document d'orientation stratégique comporte quatre parties :

- *la première, qui constitue le socle du DOS, résume l'analyse des réalités faite par les éleveurs. Une présentation plus approfondie de cette analyse est faite dans un document annexe ("la situation actuelle de l'élevage et des éleveurs de ruminants au Bénin – analyse et perspectives").*
- *La seconde, qui constitue le cœur du DOS, présente la vision de l'élevage que les éleveurs de l'ANOPER veulent promouvoir.*
- *La troisième donne les orientations de la stratégie.*
- *En conclusion, une quatrième partie fournit des indications sur la façon dont pourra être maîtrisée la mise en œuvre de la stratégie, compte tenu des évolutions prévisibles.*

¹ *AFBPV, APIDEV, CARDER/Borgou-Alibori, Chambre d'Agriculture du Borgou-Alibori, Coopération Suisse (UGP de Parakou), GERED/GIZ-ZFD, PAFILAV, REPFED.*

Résumé

Le document d'orientation stratégique de l'ANOPER repose sur une **analyse de la situation de l'élevage** montrant que l'existence de conditions naturelles très favorables (qualité des pâturages, présence de l'eau, ressources zoo génétiques...) a permis à l'élevage de ruminants de prendre de l'importance au Bénin à partir du 18^{ème} siècle avec l'arrivée de pasteurs qui s'y sont installés avec leurs troupeaux et sont progressivement devenus des agropasteurs, tandis que certains agriculteurs se sont adonnés à l'élevage. Les études économiques faites par l'ANOPER mettent en évidence des performances de l'élevage significativement plus fortes que celles constatées dans les zones de savane d'autres pays de la sous-région, ce qui montre que l'élevage de ruminants peut être une activité rentable au Bénin. Les perspectives offertes par l'évolution du marché indiquent en outre que ce sous-secteur peut être très porteur pour l'économie du Bénin. Il est dans ces conditions paradoxal que le Bénin soit actuellement importateur de viande et de lait en poudre. Ceci s'explique d'une part par les conditions d'exercice de l'élevage, qui sont devenues très difficiles avec la multiplication des conflits liés à l'accès à l'espace et la dévalorisation sociale du plus grand nombre des éleveurs, et d'autre part parce que l'élevage familial, qui représente 95% de ce sous-secteur, est le parent pauvre des politiques publiques.

Les éleveurs membres de l'ANOPER sont légitimement inquiets de cette situation et s'interrogent sur leur avenir. Leurs responsables ont réalisé une **analyse prospective** qui repose sur 4 scénarii d'évolution présentés dans ce document et qui en dégagent les conséquences ainsi que la probabilité. Trois d'entre eux mettent en évidence, s'ils se réalisent, de graves risques pour la majorité des éleveurs et pour le pays sur le plan économique, environnemental et sociopolitique. Le quatrième met en évidence la nécessité d'évolutions dans la pratique de l'élevage pour éviter ces risques, mais indique également que ces évolutions doivent être bien

orientées et acceptées par la majorité des éleveurs pour être bénéfiques.

La seconde partie constitue le cœur de ce document d'orientation stratégique. Elle présente la **vision** qu'a l'ANOPER du type d'élevage à promouvoir pour conduire à bien ce quatrième scénario. En partant de ce que refusent les éleveurs et de ce qu'ils veulent, cette vision précise le **modèle d'élevage** vers lequel il faut tendre (un élevage familial plus performant, plus étroitement associé à l'agriculture, basé sur un système d'élevage mixte préservant la mobilité des troupeaux, exploitant des ressources mieux gérées sur des espaces mieux aménagés, qui se modernisera en introduisant des innovations techniques appropriées, et où la transformation et la maîtrise de la commercialisation des produits de l'élevage et de l'agriculture permettront de mieux les valoriser). Cette vision décrit le type d'**éleveurs** à promouvoir (des hommes et des femmes développant de nouvelles compétences, responsables, reconnus et respectés), ainsi que le type de **société** à construire (basée sur des familles plus unies et dynamiques, et des communautés d'éleveurs plus solidaires et ouvertes, s'insérant dans une société pacifiée qui partage et entretient ses ressources). Dans cette vision, demain les éleveurs auront contribué à l'édification d'une **économie** durable et équitable qui permettra à chacun d'en tirer bénéfice, et pour ce faire les **politiques** devront promouvoir l'agropastoralisme et l'agro-élevage familiaux à travers notamment l'adoption et l'application d'un code pastoral élaboré en concertation avec les organisations d'éleveurs, un aménagement du territoire et des terroirs basés sur des règles appropriées et orientant les investissements publics nécessaires, des politiques communales sécurisant et soutenant l'élevage, des politiques commerciales stimulant la mise en marché des produits de l'élevage et les protégeant contre la concurrence déloyale, et des politiques sociales d'accompagnement. Pour promouvoir la mise en œuvre de cette vision, l'**ANOPER** devra se

donner les moyens d'être demain une "organisation phare" sachant innover. Cette vision dans laquelle l'élevage n'est pas considéré dans ses seuls aspects techniques et économiques, mais est resitué dans une vision sociopolitique d'ensemble, est à **construire avec d'autres acteurs** (organisations sœurs, organisations professionnelles, Etat et services de l'élevage, communes, partenaires techniques et financiers, acteurs de la société civile) vis à vis desquels les éleveurs ont des attentes précises, mais doivent aussi prendre des engagements.

Plusieurs défis sont à relever pour réaliser cette vision. Le Document d'orientation stratégique en identifie sept. Pour les relever, il décrit dans sa troisième partie les **chemins à suivre** : ils constituent les **axes de la stratégie**. Des "lignes d'action" sont tracées à partir de chacun d'entre eux, et différentes modalités d'action sont précisées.

- **Axe 1 : la fourniture de services aux éleveurs de ruminants**, selon 5 lignes d'action : services à la production animale et végétale, à la valorisation et la commercialisation de la production, à la transformation de l'exploitation, à la facilitation de l'exercice de l'activité d'élevage, au développement des capacités des éleveurs et des techniciens de l'ANOPER qui les appuient.
- **Axe 2 : la représentation des éleveurs de ruminants et la défense de leurs intérêts**, selon 6 lignes d'action : se faire connaître et se rendre crédible, identifier des thèmes stratégiques à défendre, construire des argumentaires et déterminer des stratégies de plaidoyers, nouer des alliances et des partenariats, impliquer les vrais éleveurs dans l'élaboration des politiques et législations aux différents niveaux, informer et former

les leaders pour développer leurs capacités d'analyse stratégique et de propositions.

- **Axe 3 : la recherche et l'innovation**, selon quatre thèmes principaux : l'histoire et l'héritage pastoral, les caractéristiques et stratégies des exploitations familiales au Bénin, l'innovation dans la conduite et la valorisation de l'élevage familial, les innovations dans les méthodes et outils.
- **Axe 4 : le renforcement organisationnel et institutionnel**, selon 6 lignes d'action : le renforcement organisationnel, institutionnel et de la gouvernance de l'association, la programmation des activités, la gestion des ressources humaines, la gestion des ressources matérielles et financières, les liens avec l'extérieur, la vitalité de l'association.

Plutôt que de définir un "axe genre" spécifique, l'ANOPER a préféré faire de la **promotion du genre** un **axe transversal** en spécifiant sur chacun des quatre autres axes et en fonction de son thème la façon dont l'association cherchera à faire progresser la dimension genre sur le plan des cellules familiales et des entités communautaires, sur celui de l'association des éleveurs et sur le plan de la société globale.

En conclusion, ce document ouvre sur les conditions de sa **mise en œuvre** en prévoyant les instruments de son opérationnalisation (plans d'action ou programme, système de pilotage, suivi/évaluation de la mise en œuvre) et en anticipant sur certaines évolutions institutionnelles prévisibles (évolutions spatiales et statutaires, développement de nouvelles fonctions, évolution des ressources humaines, évolution des partenariats et relations extérieures, évolution du financement).

Préface : quelles orientations pour l'élevage au Bénin ?

L'ANOPER regroupe des **agropasteurs** (éleveurs de ruminants qui font de l'agriculture) et des **agro-éleveurs** (agriculteurs qui font de l'élevage de ruminants). C'est donc au nom de ces deux groupes qu'elle parle, et l'organisation des éleveurs se donne pour ce faire les moyens de connaître leurs préoccupations.

En avril 2012, les responsables de l'ANOPER se sont réunis pour analyser l'évolution de la situation de l'élevage et réfléchir sur son avenir au Bénin². Leurs échanges les ont amenés à constater que les éleveurs familiaux béninois sont de plus en plus **désorientés** par les menaces qu'ils perçoivent : menaces sur les ressources (réduction de l'espace pastoral, affaiblissement des pâturages, fragilisation des animaux), menaces pour leur sécurité (multiplication des conflits, difficultés croissantes pour conduire la transhumance), peur d'être oubliés par les autorités (faible importance donnée aux préoccupations des éleveurs qui sont laissés à eux-mêmes). Deux incertitudes majeures rendent les éleveurs **inquiets par rapport à leur avenir** : la première concerne l'avenir de l'élevage familial ("l'élevage existera-t-il demain avec ce que l'éleveur vit aujourd'hui ?"), la seconde l'avenir de leurs enfants ("l'avenir de la génération future fait peur").

C'est à partir de cette réflexion que les responsables de l'ANOPER ont décidé d'entreprendre un travail approfondi d'analyse des réalités vécues par les éleveurs béninois et de répondre à leur demande d'orientation en élaborant un **document d'orientation stratégique (DOS)** qui constitue à la fois un guide pour son action et une carte d'identité permettant à l'organisation des éleveurs de se situer dans le dialogue politique et dans ses rapports avec ses partenaires.

L'ANOPER s'est donnée deux ans et demi (de mai 2012 à décembre 2014) pour impliquer un grand nombre d'éleveurs dans l'analyse en profondeur de la situation de l'élevage et des éleveurs au Bénin et rechercher des orientations assurant un essor de l'élevage familial de ruminants qui puisse nourrir le Bénin, accroître la richesse du pays et sécuriser l'avenir des éleveurs. Un tel travail n'avait encore jamais été réalisé au Bénin. Nous sommes convaincus que tout le monde va gagner dans la mise en œuvre des orientations de ce DOS.

Les éleveurs béninois vont gagner car ce DOS leur ouvre des voies qui leur redonnent espoir et qui, en prenant appui sur les valeurs, l'expérience et les savoirs faire de ces éleveurs leur permettront d'améliorer leurs pratiques, leurs résultats ainsi que leurs conditions de vie.

L'ANOPER va gagner parce que ce DOS lui permet de voir plus loin et plus large pour préciser ses objectifs et ses priorités d'actions au service des éleveurs et de l'élevage de ruminants. Avec la vision qui est présentée dans ce document, nous savons mieux où nous voulons aller pour nous-mêmes et pour nos enfants, nous pouvons mieux appuyer en fonction de cela les éleveurs et défendre leurs intérêts, et nous pouvons mieux faire connaître et comprendre les réalités que vivent et la force que représentent les éleveurs de ruminants du Bénin pour dialoguer avec les autres acteurs nationaux et internationaux ainsi qu'avec nos partenaires.

Mais c'est le Bénin qui en fin de compte va gagner, car les analyses qui ont permis d'élaborer ce DOS démontrent que l'élevage des ruminants est un secteur très porteur et plein d'avenir pour l'économie de notre pays. **A condition que de bons choix soient faits**, la contribution de l'élevage au PIB du Bénin pourra à l'avenir être beaucoup plus importante qu'elle l'est actuellement car les conditions naturelles et économiques le permettent : les performances de l'élevage sont plus fortes au Bénin qu'ailleurs, et la demande en produits de l'élevage va continuer d'augmenter. L'élevage stimule déjà l'ensemble du secteur agricole mais pourra à l'avenir le faire encore davantage car les systèmes d'élevage qui dominent au Bénin associent l'agriculture et l'élevage. Notre élevage familial crée des emplois en milieu rural et peut éviter l'exode des jeunes vers les villes si l'économie

² ANOPER/SOS Faim – *Comment s'inspirer des leçons d'hier et d'aujourd'hui pour préparer l'avenir ?* – mai 2012, 55 pages. Les cinq questions par rapport à l'avenir que les responsables de l'ANOPER se sont alors posés étaient les suivantes : (1) Face aux menaces sur les ressources : comment gérer nos ressources ? (2) Face aux menaces pour leur sécurité : comment vivre en harmonie avec les autres ? (3) Face aux autorités : comment se faire mieux entendre et respecter ? (4) Par rapport à l'avenir de l'élevage : comment faire évoluer l'élevage traditionnel actuel pour qu'il ait un avenir et ne s'arrête pas ? (5) Par rapport à l'avenir de leurs enfants : comment permettre à nos enfants de trouver leur avenir dans l'élevage ?

locale des nos communes et de nos régions sait le valoriser. Enfin si une sécurité suffisante est assurée à la conduite de notre élevage mobile, celui-ci est de nature, contrairement à ce que l'on croit souvent, à favoriser une bonne exploitation et un renouvellement de nos ressources naturelles et une meilleure gestion de notre environnement.

Les analyses faites dans ce document d'orientation stratégiques donnent donc **beaucoup de raisons d'être optimiste face à l'avenir** et confirment que l'ANOPER a fait le bon choix en se concentrant sur la promotion de l'élevage de ruminants : les apports de l'élevage des bovins au Bénin dominant en effet très largement ceux des autres productions animales³.

Cependant, nous avons également constaté que **les inquiétudes de la majorité des éleveurs béninois par rapport à leur avenir sont justifiées** car les choix politiques, économiques et techniques assurant un essor de l'élevage familial de ruminants qui puisse nourrir le Bénin, accroître la richesse du pays et sécuriser l'avenir des éleveurs ne sont pas faits. Nous avons relu attentivement l'étude annuelle sur la situation mondiale de l'alimentation que la FAO avait consacrée à l'élevage en 2009⁴ : elle confirme que le secteur de l'élevage est économiquement rentable et que son essor sera stimulé par l'accroissement de la demande. Mais ce rapport montre également que d'une part un fossé grandissant tend à se creuser entre les gros producteurs industriels attirés par la rentabilité de ce secteur et l'élevage paysan qui pourtant contribue de façon significative à la sécurité alimentaire de la majorité des populations, et que d'autre part les éleveurs traditionnels risquent d'être mis à l'écart et de s'appauvrir. Par ailleurs ce rapport montre que le développement de l'élevage "productiviste", fortement émetteur de gaz à effets de serre, tend à accélérer les changements climatiques.

Si l'avenir de l'élevage semble assuré, **la question du modèle d'élevage à promouvoir se pose de façon critique**. La question d'intérêt national à se poser est donc de savoir quel modèle d'élevage il faut promouvoir au Bénin. Le présent document d'orientation stratégique y apporte **la réponse que donnent les éleveurs**, et en décidant de réfléchir de façon approfondie sur le modèle d'élevage à promouvoir au Bénin, l'ANOPER a conscience non seulement de répondre aux préoccupations de ses membres, mais de faire œuvre utile pour l'ensemble de la communauté nationale.

Ce DOS fixe un cap, donne des directions pour un horizon à moyen/long terme (2030). Il constitue un guide et un grenier à idées dans lequel l'ANOPER puisera pour progressivement réaliser sa vision à travers des programmes opérationnels et plans d'action successifs dans lesquels elle définira et réajustera les actions précises à mener sur des périodes plus courtes.

Les responsables de l'ANOPER sont fiers d'avoir pu mener à son terme ce riche travail. Ils remercient tous les éleveurs et techniciens de l'association qui se sont investis avec une forte détermination et un grand sérieux dans cette entreprise, les partenaires qui ont apporté leur concours à l'analyse des réalités et à la relecture de ce document, Loïc Barbedette, sociologue pour son précieux accompagnement tout au long de l'élaboration de ce document, et SOS FAIM Luxembourg qui a soutenu ce processus.

Notre volonté est maintenant de mettre en œuvre les orientations qui se dégagent de notre réflexion, et notre souhait le plus vif est que ce DOS permette d'enrichir le dialogue des éleveurs avec les autres acteurs du développement du Bénin.

El-Hadj Aboubakar ALFA TIDJANI
Président de l'ANOPER du Bénin

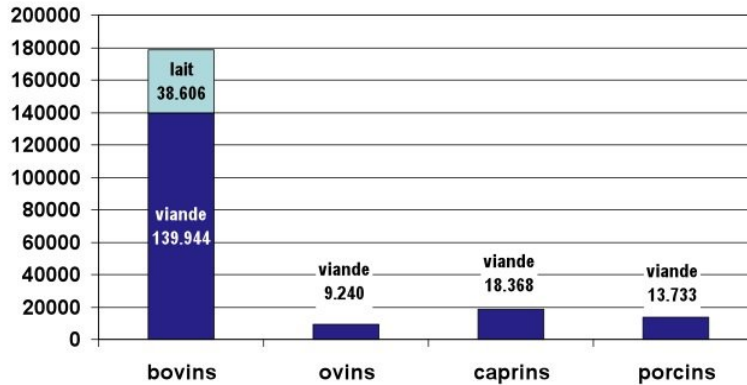
³ Selon l'analyse des systèmes de production animale faite par la Direction de l'élevage en 2005, l'élevage des grands ruminants domine celui des petits ruminants et des autres élevages (porcs, volaille), et **l'élevage familial paysan représente 95% de la production bovine nationale**. Les agropasteurs sont les principaux éleveurs de ruminants, notamment de grands ruminants (75% des bovins sont élevés par des agropasteurs, contre 20% des bovins élevés par les agro-éleveurs qui ont des troupeaux de plus petite taille ; parmi les 5% restant 0,13% étaient produits en 2013 dans les grandes fermes d'élevage publiques ou privées) : **ce sont donc les agropasteurs qui ont la contribution la plus forte à la production animale nationale**.

⁴ FAO – La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : le point sur l'élevage (Rome, 2009, 186 pages)

deux images statistiques de l'élevage au Bénin

prédominance de l'élevage des grands ruminants

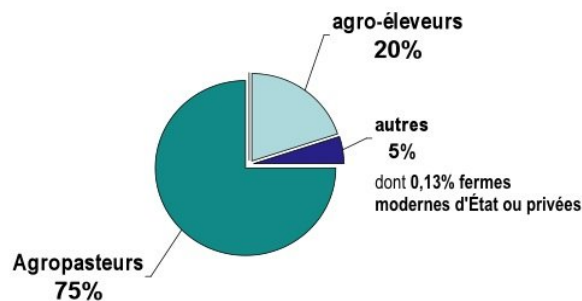
Valeurs respectives de la production bovine, ovine, caprine et porcine nationale (2011, en milliers de dollars)



Source : FAO, revue des filières bétail/viande lait au Bénin, 2013

prédominance de l'agropastoralisme

Répartition de la production bovine nationale des agropasteurs, agro éleveurs et autres éleveurs au Bénin



Sources : MAEP – état des ressources zoogénétiques, rapport national, 2005
FAO – rapport de la revue de la filière bétail/viande lait au Bénin, 2013

- Les **agro-pasteurs**, sont d'anciens pasteurs traditionnels qui se sont généralement sédentarisés et se sont adonnés à la culture, et pratiquent le plus souvent la transhumance. Ils constituent le groupe le plus important d'éleveurs au Bénin, mais aussi celui qui rencontre actuellement le plus de difficultés dans la conduite de son élevage.
- Les **agro-éleveurs** sont des agriculteurs de tradition qui le plus souvent se sont familiarisés avec les bovins en pratiquant la culture attelée et ont progressivement constitué un troupeau. Ces agro-éleveurs ne pratiquent généralement pas la transhumance (ou dans ce cas confient leurs troupeaux à des peuls) ; ils possèdent généralement des troupeaux de plus petite taille que les agropasteurs.
- Les **nouveaux éleveurs**, acteurs économiques d'origine généralement urbaine, ne sont ni éleveurs ni agriculteurs de tradition, mais souvent des opérateurs économiques ou des fonctionnaires qui se sont lancés dans un élevage à visée commerciale (embouche, ranching...) pour en retirer un revenu financier. Leur apport à la production bovine nationale reste encore marginal au Bénin.

Principaux sigles utilisés

AFB2PV	Association des Femmes Béninoises pour la Production et la Valorisation des Produits Vivriers
AFD	Agence française de développement
AFDI	Agriculteurs Français et Développement International (ONG partenaire de l'ANOPER)
ANOPER	Association nationale des organisations professionnelles d'éleveurs de ruminants du Bénin
APESS	Association pour la promotion de l'élevage au sahel et en savane
APIDEV	Association pour la Promotion des Initiatives de Développement (ONG partenaire de l'ANOPER)
CARDER	Centre régional pour le développement rural
CEDEAO	Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
COFENABV	Confédération des fédérations nationales de la filière bétail et viande des pays de l'Uemoa
COPI	Comité de pilotage
CTA	Centre technique de coopération agricole et rurale
DOS	Document d'orientation stratégique
ECOWAP	<i>ECOWAS Agricultural Policy</i> (politique agricole de la CEDEAO)
EF	Exploitation familiale
FAO	<i>Food and agriculture organization</i> (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
GERED	Groupe d'études et de Recherches sur l'Environnement et le Développement (ONG partenaire de l'ANOPER)
GPPER	Groupement féminin professionnel des éleveurs de ruminants
GIZ	<i>Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i> (agence allemande de coopération internationale)
GPER	Groupement professionnel des éleveurs de ruminants
INRAB	Institut National de recherche agricole du Bénin
LOA	Loi d'orientation agricole
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
NEPAD	<i>New Partnership for Africa's Development</i> (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique)
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
PAC	Politique agricole commune
PAFILAV	Projet d'appui aux filières lait et viande
PAFO	<i>Pan african Farmers Organization</i> (Forum panafricain des producteurs agricoles)
PASDER	Programme d'appui de la Coopération suisse au secteur du développement rural dans les départements du Borgou et de l'Alibori (partenaire de l'ANOPER)
PDC	Plan de développement communal
PDDAA	Programme détaillée de développement de l'agriculture africaine
PGFC	Programme d'appui à la gestion foncière communale
PIA, (PRIA, PNIA)	Programme d'investissement agricole du PDDAA, qui se décline en "programmes régionaux" et "programmes nationaux" d'investissements agricole
PIB	Produit intérieur brut
PNOPPA	Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin
PSRSA	Plan stratégique de relance du secteur agricole
RBM	Réseau Billital Maroobe (réseau pour la promotion des éleveurs)
REPFED	Réseau des Paysans Féminins pour le Développement
ROPFA	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
SNV	<i>Stichting Nederlandse Vrijwilligers</i> , (agence de développement néerlandaise)
SOS Faim Luxembourg	ONG luxembourgeoise partenaire de l'ANOPER
UA	Union Africaine
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UCOPER	Union communale des organisations professionnelles des éleveurs de ruminants
UDOPER	<i>Union départementale des organisations professionnelles des éleveurs de ruminants</i>
US ADF	<i>United States African Development Foundation</i> (fondation pour le développement africain aux Etats-Unis – agence gouvernementale partenaire de l'ANOPER)
ZFD	<i>Ziviler Friedensdienst</i> (service civil de la coopération allemande)

Partie 1 :

L'analyse des réalités par l'ANOPER

**Quelle est la situation actuelle
de l'élevage et des éleveurs de ruminants béninois ?**

Comment peut-elle évoluer ?

Chapitre 1 : QUELLE EST LA SITUATION ACTUELLE DE L'ELEVAGE ET DES ELEVEURS DE RUMINANTS BENINOIS ?

1. Ce qu'il faut retenir de l'état des lieux fait par l'ANOPER :

L'ANOPER a réalisé une analyse approfondie de la situation actuelle de l'élevage et des éleveurs au Bénin qui est présentée de façon détaillée dans un document annexe ("*la situation actuelle de l'élevage et des éleveurs de ruminants au Bénin – analyse et perspectives*"). Les idées-forces qui se dégagent de cette analyse sont les suivantes :

- ***Ce qu'apprend l'histoire : les éleveurs de ruminants sont présents de façon pacifique au Bénin depuis le 18^{ème} siècle, et leur élevage ainsi que leur vie n'ont cessé d'évoluer depuis***
 1. Certaines communautés d'éleveurs de ruminants sont présentes sur le territoire de l'actuel Bénin depuis 10 générations, et la plupart s'y sont établies avant la colonisation. Leur implantation s'est faite de façon pacifique et ils ont longtemps cohabité de façon harmonieuse avec les agriculteurs.
Ceci aide à comprendre que les éleveurs sont pleinement fondés à revendiquer leur place dans la communauté nationale et veulent être reconnus comme des béninois à part entière.
 2. Leur façon de conduire l'élevage et leurs modes de vie ont constamment évolué, et c'est par étapes que ces pasteurs purs sont devenus des agropasteurs et se sont sédentarisés.
Ceci aide à comprendre que d'une part les pasteurs issus de la tradition sont devenus tout autant agriculteurs qu'éleveurs, et d'autre part qu'ils savent s'adapter et se moderniser.
- ***Ce que montre l'analyse de l'environnement : les ressources naturelles sont abondantes au Bénin, mais inégalement disponibles***
 3. Les conditions naturelles au Bénin (qualité des pâturages, présence de l'eau, ressources zoogénétiques) sont particulièrement favorables à la conduite de l'élevage de ruminants.
Ceci explique l'attrait qu'exerce ce pays pour les éleveurs.
 4. Moins de 20% des terres utilisables pour l'agriculture sont actuellement mises en valeur, et près de la moitié de l'espace national est théoriquement utilisable pour pratiquer l'élevage.
La saturation de l'espace pastoral que ressentent les éleveurs n'est donc que relative : les problèmes se concentrent sur certains espaces, notamment les couloirs de passages, qui verrouillent l'accès aux espaces pastoraux disponibles.
 5. L'eau est également abondante en quantité, mais est inégalement disponible en saison sèche. C'est l'aménagement de points d'eau (retenues, puits pastoraux...) qui peut permettre de régulariser tout au long de l'année l'approvisionnement en eau. Mais ces ouvrages sont insuffisants en nombre et inégalement répartis sur le territoire. Il existe des zones riches en fourrage qui ne peuvent pas être exploitées par les éleveurs du fait qu'elles ne sont pas pourvues en ouvrages hydrauliques ou que l'accès à l'eau soit obstrué.
 6. *L'analyse de la répartition des ressources naturelles aide à comprendre qu'au Bénin la question cruciale est celle de l'aménagement du territoire.*
- ***Ce que révèle l'analyse économique : l'élevage peut être une activité rentable pour les éleveurs et peut être beaucoup plus porteur pour l'économie du Bénin qu'il ne l'est aujourd'hui***
 7. Les études d'exploitations familiales d'agropasteurs réalisées par l'ANOPER montrent qu'elles peuvent être excédentaires et contribuent de ce fait de façon importante à la richesse nationale. Leurs résultats (un taux de couverture moyen de 15 mois et 9 jours par an) sont

sensiblement meilleurs que dans la plupart des autres pays de la sous-région (taux de couverture moyen de 10 mois et 26 jours pour les zones de savane de 7 autres pays).

8. L'élevage apparaît comme un sous-secteur de l'économie plein d'avenir. Outre le fait que les conditions naturelles permettent de pratiquer un élevage performant, les conditions économiques sont potentiellement favorables pour le développement de l'élevage au Bénin. En effet, la demande nationale en produits de l'élevage (du fait de l'expansion démographique et de l'évolution des modes de consommation, notamment dans les villes) et la demande extérieure (notamment celle du Nigeria, fortement importateur) vont durablement continuer de croître dans les années à venir : on estime que les besoins en produits de l'élevage vont plus que doubler d'ici 2025.
9. Pourtant actuellement les apports de l'élevage au Produit Intérieur Brut (PIB) du Bénin sont beaucoup plus faibles que dans les autres pays de la CEDEAO. La production animale ne suffit pas à satisfaire la demande nationale et le Bénin importe de la viande à partir des pays sahéliens et de la poudre de lait d'origine extra africaine. Par rapport à son potentiel, l'élevage est sous-valorisé au Bénin.
10. Plusieurs raisons expliquent que l'élevage ne soit pas mieux valorisé au Bénin.
 - D'une part trois freins économiques font que les éleveurs ne sont pas stimulés dans leurs efforts : *leur production n'est pas payée à sa juste valeur*, ainsi leurs revenus et leurs profits restent faibles ; en outre, *les équipements manquent pour valoriser les produits de l'élevage* (notamment le lait), ce qui limite les possibilités d'apporter une valeur ajoutée à la production primaire. Enfin *les financements manquent aux éleveurs pour investir*. Ainsi les éleveurs, qui apportent beaucoup à l'économie nationale, constatent qu'ils bénéficient peu (et pour certains pas du tout) de sa dynamisation.
 - D'autre part deux blocages sociaux les découragent : Les éleveurs pastoralistes, qui représentent le principal groupe d'éleveurs au Bénin, souffrent de *préjugés* à leur égard et de leur *mauvaise intégration* dans la société nationale béninoise qui en fait des citoyens de deuxième ordre. Par ailleurs l'accès aux ressources n'est pas assez sécurisé pour bien produire et éviter les *conflits* et les agropasteurs ont une *situation foncière précaire*. Ceci n'incite pas les éleveurs à investir pour améliorer leur activité.
 - Enfin les soutiens de l'Etat au secteur de l'élevage sont insuffisants (la proportion des investissements publics en sa direction est revenue en deçà de ce qu'elle était en 1970).

Ceci aide à comprendre que pour pleinement bénéficier à l'économie nationale, l'élevage a besoin d'un soutien politique.

- ***Ce qui ressort de l'analyse des politiques : au niveau national le sous-secteur de l'élevage est le parent pauvre des politiques publiques béninoises***

11. On voit en analysant les documents de politique que trois modèles sont "en compétition" :
 - un système d'élevage traditionnel itinérant avec races locales – c'est celui que pratiquent actuellement la majorité des membres de l'ANOPER,
 - un système semi intensif avec races métis et stabulation,
 - un système intensif avec races "exotiques" et forte injection de capital (élevage d'entreprise ou de type industriel).
12. L'ANOPER a constaté qu'au Bénin les orientations des politiques nationales sont nettement moins favorables à la majorité des éleveurs que celles des politiques de l'Union Africaine (qui est définie dans un document qui s'appelle le PDDAA, "Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine") et de celles de la Communauté Economiques des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO, dont le document de politique agricole s'appelle ECOWAP) qui misent particulièrement sur l'amélioration des systèmes traditionnels

(pastoral, agro-pastoral et mixte) dont elles relèvent l'importance pour la conservation de l'élevage et la survie des ménages les plus pauvres, et qui préconisent des mesures pour les stimuler (réglementation de la transhumance, alimentation fourragère, santé animale, développement des infrastructures...).

Par contre l'ANOPER constate que les orientations de la politique nationale et les moyens institutionnels de sa mise en œuvre ne sont pas favorables à la promotion de l'élevage conventionnel.

- Le "Plan stratégique de relance du secteur agricole" (PSRSA) révisé en 2011 prend très peu en considération l'élevage et marque une préférence pour l'élevage d'entreprise ou industriel par rapport à l'élevage familial alors que ce dernier représente 95% de l'élevage béninois. Le "Projet d'appui aux filières lait et viande" (PAFILAV, lancé en 2010) est de faible ampleur et prend du retard.
- Les possibilités d'action et les prestations des services de l'élevage ont été fortement réduites du fait qu'ils aient perdu 55% de leurs effectifs et disposent de peu de moyens matériels et financiers. Les services aux éleveurs se sont ainsi dégradés.
- Des efforts louables ont été faits par le législateur et l'administration pour définir une réglementation clarifiant les droits et devoirs des éleveurs. Cependant cette réglementation est complexe, dispersée dans de nombreux textes qui sont mal connus des éleveurs et souvent mal appliqués par les agents chargés de faire respecter cette réglementation (laxisme). De ce fait, la réglementation est le plus souvent inefficace et ne permet pas suffisamment d'améliorer la conduite de l'élevage et de prévenir les conflits qui continuent de se multiplier.

13. A l'échelle locale, les communes disposent de plusieurs instruments qui pourraient permettre de régler les questions relatives à l'accès à l'espace et à sa sécurisation ainsi que celles de son aménagement (Plans Fonciers Ruraux, comités – notamment les comités de gestion de la transhumance - permettant de gérer l'utilisation des ressources naturelles et de prévenir les conflits, Plans de Développement Communaux, Schémas Directeurs d'Aménagement Communaux).

Cependant l'ANOPER constate que si les budgets communaux bénéficient des taxes versées par les éleveurs, dans la plupart des cas les politiques communales ne prennent pas en compte les préoccupations des agropasteurs. Elles privilégient les affaires domaniales urbaines par rapport au foncier rural et les schémas directeurs d'aménagement communaux, quand ils existent, n'intègrent pas l'élevage. Souvent les communes ne réactivent pas les comités de gestion de la transhumance et ne créent pas de cadres de concertation entre agriculteurs et éleveurs. Dans leurs plans de développement communaux, elles privilégient les infrastructures sociocommunautaires, mais ne créent pas d'infrastructures pastorales. Enfin les actions liées à l'élevage prévues dans les PDC, même si elles sont budgétisées ne sont souvent pas réalisées. Il reste donc beaucoup à faire pour que les jeunes communes remplissent pleinement une mission dont les éleveurs ont beaucoup à attendre, notamment en matière d'aménagement du territoire, de création d'infrastructures et de sécurisation de leurs activités.

14. *Cette situation politique défavorable n'est cependant pas irréversible. L'ANOPER a également repéré plusieurs éléments susceptibles de donner aux éleveurs béninois l'espoir d'une évolution des politiques qui leur soit plus favorable.* Le soutien public au sous secteur de l'élevage devrait à l'avenir être doté de **MOYENS FINANCIERS** plus importants dans le cadre du Programme d'Investissement Agricole (PIA) du PDDAA/NEPAD et de la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (PAC/CEDEAO). L'adoption envisagée d'un **CODE PASTORAL** et d'un **CODE DE L'ELEVAGE** qui mettront en cohérence ces différentes réglementations va donner une opportunité aux organisations d'éleveurs pour y faire inscrire leurs principales préoccupations. Un autre motif d'espoir réside dans le fait que le PSRSA évoque la nécessité d'élaborer une **LOI D'ORIENTATION AGRICOLE** qui devrait permettre aux organisations

d'éleveurs d'y faire inscrire une meilleure prise en considération de l'élevage familial et des intérêts des éleveurs de ruminants. Par ailleurs l'Etat Béninois a décidé de définir une politique d'**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE** visant à corriger les disparités et iniquités actuelles et à valoriser les potentialités de chaque territoire. Enfin l'ANOPER relève que le Programme d'appui à la **GESTION FONCIERE COMMUNALE** (PGFC) prend explicitement en compte l'accès des éleveurs à la terre en milieu rural et dans les zones périurbaines.

2. Dans les conditions actuelles, les éleveurs de ruminants béninois sont inquiets pour leur avenir

- **Les éleveurs perçoivent nettement que l'élevage a fortement évolué, et est devenu plus difficile**

Les principaux signes de cette évolution qu'ils évoquent sont les suivants : le rapport entre élevage et agriculture a changé, **l'agriculture a pris plus d'importance**, y compris chez les éleveurs devenus agropasteurs. **L'espace disponible pour l'élevage s'est réduit** et beaucoup ont le sentiment que les terres sont actuellement entièrement occupées. Les rapports entre éleveurs et agriculteurs se sont détériorés et **les conflits se sont multipliés**. L'éleveur a **perdu sa "liberté"**. D'autres signes sont évoqués de façon plus ponctuelle : augmentation des **maladies** des animaux, mais aussi des éleveurs, **pollution**, apparition de **comportements nouveaux** dans la société des éleveurs (notamment chez les jeunes).

- **Ils sont pour la majorité d'entre eux inquiets devant l'avenir**

Ces changements sont ressentis comme défavorables aux éleveurs et les perturbent : "*Certains d'entre nous connaissent les bouleversements actuels au point où ils n'ont plus la tête aux organisations...*"; "*Je ne dors pas quand je pense à l'avenir des éleveurs*"). 32% de leurs interventions (soit une sur trois) expriment explicitement une forte inquiétude par rapport à l'avenir de l'élevage et des éleveurs de ruminants, alors que seules 2,5% des interventions envisagent l'avenir avec optimisme.

La majorité d'entre eux (24%) se sent menacée ou déjà en danger, et pense que "*les difficultés vont continuer*". L'expression qui revient le plus souvent est que "*l'avenir est sombre*".

Les plus pessimistes pensent que l'élevage et les éleveurs de ruminants vont disparaître : "*On nous traite aujourd'hui d'étrangers et nous n'avons pas la main sur les ressources, c'est clair que l'élevage disparaîtra un jour*" déclare un éleveur du Nord de l'Alibori, tandis que pour un éleveur de l'Atacora "*il n'a rien à faire, d'ici peu l'éleveur lui-même va disparaître*". Certains pensent que la menace n'est pas imminente, mais se concrétisera dans les dix prochaines années. Ils se sentent dans une impasse. Certains pensent qu'ils devront "changer de métier" ou abandonner leur campement et quitter leur commune. Ils sont en outre déconcertés et découragés en constatant que leurs enfants ne partagent pas leur inquiétude.

- **Ils analysent les causes de la dégradation de la situation de l'élevage et des éleveurs**

La principale cause de cette dégradation est la **tension sur l'espace et sur les ressources** – notamment l'accès à l'**eau**. Ils expliquent souvent cette tension, qui se traduit notamment par la réduction des pâturages et l'obstruction des couloirs de passages ainsi que par la multiplication des dégâts aux cultures qui en découle, par **l'essor démographique** ("*Le nombre pléthore des animaux et la démographie sont à l'origine des difficultés des éleveurs et l'association des activités fait que certaines sont mal faites*").

Lié à la concurrence avec les agriculteurs autochtones par rapport à l'espace et aux ressources, le second facteur de dégradation sur le plan social est la **multiplication des conflits** ("*multiplication des conflits entre éleveurs et agriculteurs : conflits dus aux dégâts dans les champs et l'obstruction des retenues d'eau et des couloirs de passage*", Collines). L'exacerbation de ces conflits dresse les agriculteurs autochtones contre les éleveurs, ce qui se traduit par des

comportements hostiles qui peuvent aller jusqu'à verser le sang (des exemples sont donnés dans le Zou, les Collines, le Borgou), et plus globalement par le fait que l'on considère les éleveurs, quelque soit leur ancienneté au Bénin, comme des "**étrangers**" (signalé dans l'Alibori, le Borgou, l'Atacora et les Collines). Beaucoup d'éleveurs se sentent de cette façon **persécutés**.

Une autre conséquence de cette tension sur l'espace est la **reprise de la transhumance** qui ne favorise pas non plus la stabilité des éleveurs alors que l'on comprendra par ailleurs que leur "**instabilité**" joue contre leur intégration sociopolitique ("*avec la reprise de la transhumance, 45 troupeaux ont quitté la commune ; si le phénomène se perpétue, qu'est-ce qu'il restera dans les communes ?*" – un éleveur du Borgou)

Mais les membres de l'ANOPER évoquent également des causes qui tiennent aux éleveurs eux-mêmes : leur **instabilité** vient d'être évoquée, les **limites de leurs connaissances** interviennent également. Enfin certaines **attitudes** et certains **comportements** négatifs sont signalés par les intervenants. "*L'avenir des éleveurs et de l'élevage m'inquiète parce que les éleveurs mêmes sont divisés, il faut que nous soyons solidaires pour penser à un avenir meilleur*" déclarait un éleveur des Collines.

- **Les plus avertis pensent que l'avenir des éleveurs dépend d'abord d'eux-mêmes et de leur solidarité et que "les éleveurs sont responsables de leur avenir"**

Ils expriment trois idées-forces :

1) C'est parce que l'avenir est sombre qu'il faut réagir`

"Les éleveurs sont entre le ciel et la terre, donc il faut agir". "Un réveil de conscience des éleveurs est nécessaire parce que l'avenir se prépare dès aujourd'hui. Il faut prendre l'exemple des autres éleveurs de la sous-région car nous avons l'obligation de nous unir pour obtenir gain de cause, d'envoyer nos enfants à l'école car les moyens existent, d'éviter les nuisances inutiles au sein des éleveurs, de promouvoir la culture fourragère".

2) Les éleveurs doivent réagir collectivement

"Les éleveurs sont responsables de leur avenir : il faut une solidarité entre ses communautés pour lutter contre leurs faiblesses". "Les communautés des éleveurs peuvent s'unir et s'entendre pour réfléchir sur les problèmes que rencontrent les éleveurs et l'avenir de l'élevage".

3) Ce sont les "walde"⁵ des éleveurs qui peuvent les aider à s'orienter et à agir collectivement

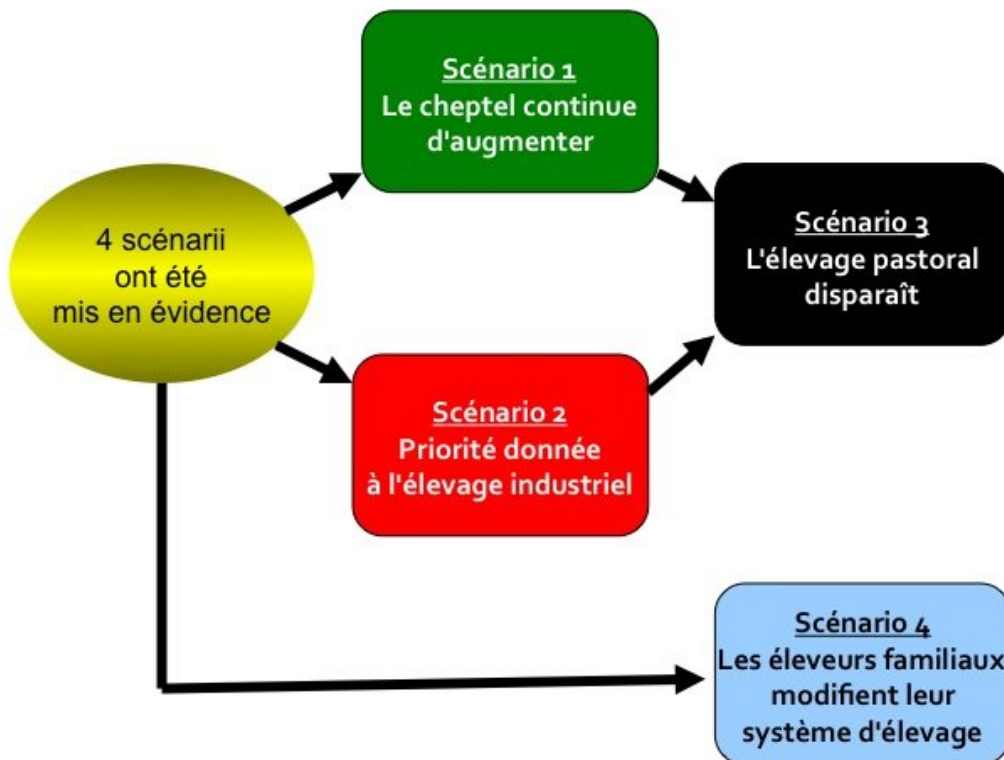
"L'avenir des éleveurs s'assurera à travers les « Walde » (GPER, UCOPER, ANOPER), alors faudrait que nous éleveurs nous nous tenions la main de la base au sommet". "Il faut adhérer aux organisations sans lesquelles il n'y aura pas des avancées de l'élevage au Bénin et surtout s'unir comme un seul homme pour affronter les défis d'aujourd'hui et de demain".

⁵ Walde : organisations, associations

Chapitre 2 : COMMENT CETTE SITUATION PEUT-ELLE EVOLUER ?

3. Quatre scénarii d'évolution ont été mis en évidence :

Pour y voir plus clair par rapport à l'avenir et déterminer ses orientations stratégique en fonction de cela, l'ANOPER a cherché à anticiper les évolutions de l'élevage au Bénin à travers un exercice de prospective qui a permis de formuler des hypothèses sur 4 scénarii.



L'ANOPER a analysé la probabilité de chacun de ces scénarii et leurs conséquences pour la majorité des éleveurs Béninois et pour le pays.

4. Scénario 1 : LE CHEPTEL CONTINUE D'AUGMENTER POUR REpondre A LA DEMANDE

- **Description du scénario 1**

L'augmentation de la demande sur le marché et des besoins de leur famille incite les éleveurs à augmenter la taille de leurs troupeaux pour vendre plus d'animaux et améliorer leurs revenus. En l'absence d'une réglementation efficace, chacun agit pour ses intérêts et l'élevage se développe de façon désorganisée.

- **Les conséquences du scénario 1**

Les conflits à répétition autour de l'accès aux ressources s'intensifient, tandis que la pression sur ces ressources augmente et qu'elles se raréfient.

Ce scénario est rapidement socialement intenable et vite freiné par la raréfaction des ressources. C'est donc un **scénario sans avenir** qui débouche à terme sur le *scénario 3* ("l'élevage pastoral disparaît")

- **La probabilité du scénario 1**

Ce scénario est le plus probable à court terme selon les experts. On est en effet en réalité déjà dans ce premier scénario. La question est donc ici plutôt de savoir pendant combien de temps il peut encore durer.

5. Scénario 2 : LA PRIORITE EST DONNEE A L'ELEVAGE INDUSTRIEL

- **Description du scénario 2**

Parmi les trois modèles d'élevage actuellement en compétition, l'élevage productiviste de type industriel (un **système intensif avec races "exotiques" et forte injection de capital**) conduit soit dans des grandes fermes d'élevage très intensif, soit sous une forme plus extensive de type "ranching", s'impose du fait des profits qu'il peut générer (agrobusiness).

La mise en œuvre de ce modèle nécessite d'importants investissements (foncier, aménagements, équipements mécanisés, zoo génétique...) et donc des capitaux conséquents. De ce fait cet élevage industriel se concentre entre les mains de quelques personnalités puissantes ou de sociétés qui recrutent des techniciens spécialisés pour le diriger, et emploient du personnel faiblement rémunéré pour le conduire (bouviers, ouvriers agricoles, manutentionnaires).

- **Conséquences du scénario 2**

Les conséquences identifiées lors de l'exercice de prospective sont de 4 types :

- **Conséquences sur le foncier :**

Accaparement des terres pour l'installation de l'agrobusiness

- **Conséquences sur l'élevage familial (agropastoralisme et agro-élevage)**

Les exploitations familiales sont écrasées par l'agrobusiness. Les grandes fermes d'élevage remplacent les petites exploitations tenues par plus de 95% des éleveurs

- **Conséquences pour les éleveurs**

Les conditions de vie des éleveurs sont bloquées; les agropasteurs sont plus particulièrement marginalisés, oubliés.

- **Conséquences pour la société**

- **Environnementales** : le coût énergétique (transport et fabrication de l'aliment, mécanisation) et environnemental (empreinte carbone, pollution) de ce type d'élevage est très élevé.

- *Sociales* : le développement de ce modèle génère du chômage chez les éleveurs conventionnels et crée peu d'emplois. Il engendre de la pauvreté et creuse les inégalités. L'exode rural augmente, ce qui accroît les tensions dans les villes.

Comme le précédent, ce scénario débouche sur le *scénario 3* ("l'élevage pastoral disparaît"), mais également sur de nouveaux risques de *conflits sociaux* liés aux inégalités qu'il développe. Pour l'ANOPER, c'est un scénario dangereux et peu porteur à long terme (*la plupart des exploitations de ranching modernes à visées intensives a échoué et disparu, tant en gestion publique que privée*).

- **La probabilité du scénario 2**

Ce scénario, qui est synonyme d'une vision occidentale du développement, est privilégié dans l'esprit de certains décideurs Béninois et d'autres acteurs extérieurs au monde de l'élevage qui pensent en toute bonne foi que les grandes exploitations modernes vont être le moteur qui entrainera la petite agriculture, sans savoir qu'ailleurs les grandes exploitations font disparaître les petites. Cependant l'élevage productiviste reste limité puisqu'il ne concerne actuellement au Bénin que 0,13% des acteurs de l'élevage (FAO, revue des filières, 2013), mais certains accaparements de terres actuels se font déjà dans la perspective de son expansion.

6. Scénario 3 : L'ELEVAGE PASTORAL DISPARAIT

- **Description du scénario 3**

Ce scénario est la conséquence des deux précédents, avec lesquels il s'enchaîne à moyen terme. Cette disparition se fait de façon progressive au fur et à mesure que les ressources naturelles s'épuisent (*enchaînement avec le scénario 1*) ou que l'élevage industriel prend les marchés (*enchaînement avec le scénario 2*). L'agriculture domine progressivement dans les exploitations familiales car les animaux, qui actuellement apportent la plus forte valeur aux exploitations d'agropasteurs et d'agro-éleveurs, disparaissent progressivement, ce qui entraîne un appauvrissement des éleveurs. L'élevage conventionnel cesse d'être considéré.

Dans ce scénario, ***l'élevage ne disparaît pas*** puisque la demande de produits de l'élevage va continuer de croître dans les années à venir, ***mais il change de main*** et échappe à celles des agropasteurs, c'est à dire à la majorité des acteurs actuels de l'élevage au Bénin, et diminue vraisemblablement fortement chez les agro-éleveurs, qui se reconcentrent sur l'agriculture.

- **Conséquences du scénario 3**

Elles sont ici aussi de 4 types :

- **Conséquences socio-économiques**
Départ des éleveurs vers d'autres pays et désorganisation des filières viande et lait conventionnelles (mise en difficulté des bouchers, commerçants de bétail, fromagères...)
- **Conséquences agro-écologiques**
Perte des apports de la fertilisation organique liée aux déplacements des animaux et recul de l'intégration agriculture/élevage.
- **Conséquences socioculturelles**
Perte des valeurs de la culture pastorale (liberté, connaissance et respect de la nature...)
- **Conséquences sociales**
Disparition de nombreux emplois directs (dans les exploitations familiales) et dérivés (dans la filière). Comme le précédent ce scénario débouche sur des risques importants de *tension sociale*.

C'est un scénario particulièrement **redouté par beaucoup d'éleveurs** (voir les déclarations de membres de l'ANOPER au chapitre 1, section 2).

- **La probabilité du scénario 3**

Ce scénario serait très probable "si les éleveurs ne réagissaient pas", mais il est plus probable qu'ils réagissent et que ce scénario ne se réalise pas. On observe cependant depuis quelques années que certaines familles d'éleveurs découragées par la détérioration de l'élevage anticipent sur ce scénario redouté en quittant le Bénin.

7.Scénario 4 : POUR NE PAS DISPARAITRE, LES ELEVEURS FAMILIAUX FONT EVOLUER LEUR ELEVAGE

- **Description du scénario 4**

Les éleveurs familiaux, notamment les agropasteurs, réagissent et essaient de s'adapter en changeant leur système d'élevage. Ils réduisent vraisemblablement leur cheptel et la transhumance, mais d'autres stratégies d'adaptation sont possibles : l'extension de la production sur les terres marginales où les ressources sont encore disponibles, une modification dans la composition des espèces animales élevées, l'intensification de la production, ou une amélioration de la coopération entre les éleveurs et les agriculteurs permettant une meilleure gestion de l'espace et des ressources ainsi que de la complémentarité de l'élevage et de l'agriculture.

- **Probabilité, atouts et risques du scénario 4**

Les experts estiment que ce scénario est le plus probable à moyen terme. L'ANOPER pense que c'est le plus souhaitable puisqu'il sauvegarde les intérêts des agropasteurs et des éleveurs et constitue celui dont le pays retirera le plus de bénéfices socio-économiques et environnementaux. L'organisation des éleveurs entend donc l'aider à réussir.

Cependant l'ANOPER est consciente du fait que ce scénario porte aussi le risque, s'il est mal orienté et mal géré, d'affaiblir les exploitations familiales. Il reste donc à affiner avec les éleveurs pour qu'il soit acceptable par la majorité d'entre eux et satisfaisant pour eux. Il ne peut pas leur être imposé de l'extérieur.

C'est la raison pour laquelle **il importe que les éleveurs béninois et leur organisation déterminent leur propre vision de l'avenir.**

C'est cette vision qui est présentée dans la seconde partie de ce Document d'Orientation Stratégique de l'ANOPER.

*"Les éleveurs de ruminants ne veulent pas qu'on leur impose ce que l'on veut qu'ils soient.
Ils veulent être ce qu'ils veulent eux-mêmes"*

(un éleveur)

Partie 2 :

Ce que veut l'ANOPER (la "vision" de l'ANOPER)

Les grandes orientations de la vision du DOS

Ce que demain doit être

Les acteurs de la réalisation de cette vision

Chapitre 3 : LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA VISION DU DOS

Eclairée d'une part par les analyses montrant que l'élevage recèle au Bénin un potentiel très important qui est actuellement sous-estimé et sous valorisé, et d'autre part par le diagnostic prospectif montrant que le Bénin est aujourd'hui à la croisée des chemins et doit choisir entre plusieurs voies dont certaines sont très défavorables à la majorité des éleveurs béninois, l'ANOPER affirme les positions suivantes :

8. Ce que nous refusons par rapport aux évolutions qui se dessinent

Etant donné l'importance des apports de l'agropastoralisme dans l'élevage et l'agriculture béninoise (contribution à l'alimentation des béninois et à la richesse nationale, emploi, gestion des ressources) et celle du groupe des agropasteurs dans la société béninoise :

Nous refusons de perdre l'élevage et de disparaître

Nous sommes conscients que des menaces pèsent sur l'avenir de l'agropastoralisme,

1. Nous refusons que notre activité, l'élevage agropastoral familial, soit asphyxiée et disparaisse
2. Nous refusons que l'élevage nous échappe et change de mains

Nous refusons de voir disparaître nos ressources pastorales

Nous constatons tous les jours que l'accès aux espaces pastoraux est de plus en plus difficile et que nos ressources naturelles diminuent

3. Nous ne voulons pas que les pâturages finissent, nous refusons de voir disparaître nos pâturages naturels
4. Nous devons avoir des terres réservées pour le pâturage

Nous refusons l'imposition d'un élevage destructeur

Nous constatons que certains pensent que la voie d'avenir pour l'élevage au Bénin est celle de l'élevage industriel et influencent la formulation des politiques dans ce sens.

5. Nous pensons que le développement de l'élevage industriel favorisera l'accaparement des terres, qu'il détruira l'agropastoralisme et marginalisera 95% des éleveurs béninois (agropasteurs et agro-éleveurs). Nous savons que cet élevage d'agrobusiness consomme beaucoup de ressources énergétiques et qu'il est plus dangereux pour l'environnement que l'élevage pastoral. Nous savons qu'il créera peu d'emplois, détruira les emplois des filières animales actuelles, et qu'il ne générera de la richesse que pour un petit nombre, alors qu'il engendrera de la pauvreté pour le plus grand nombre et sera source de nouvelles tensions sociales.
6. En conséquence, nous refusons que la priorité soit donnée dans les politiques nationales à cet élevage industriel destructeur.

Nous refusons que la société dans laquelle nous vivons devienne invivable

Nous constatons que dans notre société, les valeurs tendent à se dégrader et que les tensions s'accroissent.

7. Nous refusons de ne pas être reconnus et respectés dans la société. Nous refusons que les agropasteurs soient considérés chez eux comme des "étrangers". Nous refusons d'être sous-estimés, d'être stigmatisés.
8. Nous refusons que ce soient les autres qui parlent à notre place.
9. Nous refusons la multiplication des conflits et des injustices

- nous ne voulons pas que demain les conflits continuent de se répéter et que la violence augmente
 - nous refusons de continuer à souffrir des escroqueries et des abus
 - nous savons que ces abus et injustices existent aussi entre les éleveurs eux-mêmes : nous refusons que l'éleveur soit un loup pour l'éleveur
10. Nous refusons que les valeurs et connaissances de notre société pastorale se dégradent et disparaissent.
 11. Nous refusons la dégradation de nos familles et la désunion au sein de nos exploitations familiales. Nous sommes inquiets de voir certains de nos enfants ne pas s'intéresser à l'élevage et fuir dans la drogue.
 12. Mais nous savons que toute société doit évoluer : nous refusons ce qui entrave sa bonne évolution, comme le refus de scolariser les fils et les filles d'éleveurs.

Nous affirmons que pour éviter d'aller vers ce que nous refusons, les éleveurs doivent savoir ce qu'ils veulent et réagir.

9. Ce que nous voulons pour notre avenir et celui de nos enfants

Nous voulons que l'avenir soit meilleur que le présent, et pour cela nous devons pouvoir mener nos activités dans un environnement sécurisé de façon que notre élevage familial soit prospère et durable.

13. **Nous voulons faire évoluer notre élevage et notre agriculture vers un AGROPASTORALISME ET UN AGRO-ELEVAGE de qualité**
 Nous voulons trouver des formes de modernisation de notre agropastoralisme et de notre agro-élevage qui leur permettent d'être *prospères*, mais aussi *durables*. Nous voulons que nos exploitations familiales soient durables et viables pour nos enfants. Nous voulons renforcer dans ces exploitations l'intégration de l'agriculture et de l'élevage.
14. **Nous voulons que cet élevage familial de demain soit conduit par des ELEVEURS responsables, porteurs de valeurs**
 Pour que notre avenir et celui de nos enfants soient meilleurs, il faut qu'il y ait une *prise de conscience* de la responsabilité de chacun. Nous voulons que l'éleveur et ses enfants sauvegardent leur *intégrité culturelle* et s'appuient sur des valeurs durables.
15. **Nous voulons que l'ENVIRONNEMENT dans lequel s'exerce l'activité agropastorale soit sécurisé et aménagé**
 L'insécurité dans laquelle vit actuellement l'éleveur le décourage d'investir et limite les performances de son exploitation. L'habitat, les espaces pastoraux et agricoles, le foncier agropastoral, les personnes, les troupeaux et leurs déplacements doivent nécessairement être sécurisés par une bonne réglementation, et la conduite de l'activité valorisée par des aménagements eux-mêmes sécurisés et bien gérés (points d'eau, couloirs de passages, aires de pâturages, autres infrastructures pastorales...).
16. **Nous voulons des POLITIQUES et LEGISLATIONS favorables à la promotion de l'agropastoralisme et de l'agro-élevage familiaux**
 Pendant et depuis la période coloniale, l'élevage apparaît comme le "parent pauvre" des politiques agricoles au Bénin. L'élaboration d'un *code pastoral*, d'un *code de l'élevage* et celle d'une *loi d'orientation agricole* doivent permettre de corriger ce déficit d'orientations et de favoriser le plein épanouissement de ce secteur au bénéfice des agropasteurs et de l'économie nationale.

17. Nous voulons que soit maintenu et renforcé un climat général de PAIX

Aucun progrès durable ne sera possible sans la paix (*joonne seese*⁶). Nous voulons la paix dans notre élevage, la tranquillité dans nos activités, la réduction des conflits.

18. Nous voulons une SOCIETE qui permette aux familles d'éleveurs de s'épanouir

Nous voulons être reconnus comme des béninois à part entière. Nous voulons bénéficier d'un traitement équitable et humain. Notre société nationale doit permettre l'émancipation et l'épanouissement des agropasteurs et des agro-éleveurs. Elle doit permettre à nos enfants de devenir de "grands hommes", au même titre que tous les enfants de la nation, et de se retrouver avec tous les membres de la société béninoise dans le concert de l'évolution du monde.

19. Nous voulons que nos FAMILLES vivent dans l'harmonie

Nous voulons que règne l'entente dans nos familles, qui sont la base de nos exploitations agropastorales, pour que chacun coopère à la réussite de ces exploitations.

20. Nous voulons que nos ENFANTS soient bien éduqués et aient accès aux connaissances

Nous voulons qu'ils reçoivent une bonne éducation. C'est d'abord dans la famille que nos enfants reçoivent l'*éducation* qui leur transmet les valeurs et les connaissances leur permettant d'acquérir de bons comportements, l'amour de l'élevage et les savoirs pastoraux. C'est ensuite l'école qui leur permet d'accéder à la lecture et l'écriture et d'acquérir des connaissances modernes qui les ouvre au monde. Nous voulons que les fils et filles d'éleveurs soient scolarisés, mais que l'école ne les éloigne pas de l'élevage.

21. Nous voulons une ORGANISATION DES ELEVEURS forte

Enfin nous voulons que l'ANOPER soit une association forte pour qu'elle aide les éleveurs béninois (agropasteurs et agro-éleveurs) à réaliser cette vision.

⁶ *joonne sese* : "rester dans la tranquillité"

Chapitre 4 : CE QUE "DEMAIN" DOIT ETRE

10. Vision de l'élevage et de l'éleveur de demain

- *Demain, l'ANOPER aura contribué à promouvoir un ELEVAGE de qualité, qui évolue sans perdre ses valeurs pastorales*

Pour l'ANOPER, **moderniser l'élevage est une nécessité**, mais ce n'est pas copier sans discernement le modèle productiviste occidental, c'est adapter l'agropastoralisme et l'agro-élevage aux exigences du temps présent et anticiper les évolutions sans perdre les valeurs du pastoralisme qui ont fait leurs preuves.

Pour l'ANOPER, le **modèle d'élevage à promouvoir** doit avoir les caractéristiques suivantes :

- (1) **Ce sera toujours un élevage familial** qui maintiendra le tissu de la société pastorale et de la société rurale béninoise, préservera les emplois ruraux, assurera le bien être aux familles, et offrira des perspectives d'avenir aux enfants d'éleveurs. L'amélioration de la sécurité foncière assurera la stabilité des familles.

- (2) **Ce sera un élevage plus performant** qui misera essentiellement sur l'amélioration de la qualité de ses produits, ce qui permettra de diminuer la taille des troupeaux tout en augmentant la valeur de la production avec des animaux plus productifs. Les gains de performance se feront grâce à l'amélioration des *racés locales* (sélection génétique, métissage), à la qualité de l'*alimentation* (maîtrise des pâturages, généralisation des cultures fourragères avec une complémentation alimentaire, sels minéraux, valorisation nutritionnelle des fourrages et des résidus de récoltes par un stockage et une conservation appropriés...), au *suivi sanitaire* des animaux.

L'élevage *bovin*, avec une orientation plus marquée pour l'élevage *laitier* va continuer d'être dominant, mais en complément l'élevage des petits ruminants et celui de la volaille seront mieux rationalisés.

Le suivi plus systématique des animaux permettra d'améliorer la *traçabilité* de leurs produits et de mieux répondre ainsi aux nouvelles exigences du marché, notamment urbain et à l'exportation. Ces produits, dont l'origine et la qualité seront garantis, pourront être *labellisés*.

- (3) **L'élevage sera plus étroitement associé à l'agriculture.** Une meilleure sécurité foncière favorisera une *intégration croissante de l'élevage et de l'agriculture* qui va contribuer à l'amélioration des performances de chacune de ces deux activités. La fumure organique permettra une *augmentation de rendements agricoles*, et donc de la production végétale. Les *cultures fourragères* se seront fortement développées au bénéfice de l'alimentation et de la stabilisation d'une partie du bétail, ce qui complètera l'alimentation sur pâturages et permettra de limiter les achats d'aliments. La production laitière bénéficiera de ces améliorations.

- (4) **Le système d'élevage sera un système mixte et préservera la mobilité des troupeaux**

Le développement des cultures fourragères permettra qu'*une partie des animaux*, notamment un noyau laitier et des animaux d'embouche élevés de façon intensive, *reste sur le terroir d'attache* des éleveurs, ce qui permettra une meilleure exploitation du lait et l'utilisation de la fumure organique pour les cultures.

Mais le modèle d'élevage que défend l'ANOPER *maintiendra la possibilité de la transhumance* pour l'autre partie du troupeau à la fois parce que la majorité des éleveurs y est attachée et parce que la mobilité présente un intérêt certain en milieu soudano-sahélien. *Intérêt économique* d'une part (l'ANOPER retient que les études récentes confirment les connaissances empiriques des pasteurs en montrant que les systèmes les plus mobiles offrent dans ce milieu une productivité supérieure de l'animal tant pour la

production laitière que pour la fécondité et la croissance des animaux). *Intérêt social* d'autre part (sécurité alimentaire des troupeaux en cas de calamités, possibilité d'échanges sociaux, perpétuation des valeurs et des connaissances du pastoralisme sur la nature). Enfin *intérêt écologique* (fertilisation organique des parcours, faible coût énergétique et émissions réduites de gaz à effet de serre).

L'ANOPER est d'autant plus fondée à défendre le maintien de la transhumance que la pratique d'un élevage pastoraliste extensif basé sur la mobilité est structurellement possible au Bénin du fait que la saturation de l'espace n'y soit que relative et que la plus grande partie du territoire national soit encore disponible pour l'élevage. Cependant, il sera nécessaire qu'à l'avenir les conditions d'exercice de la transhumance soient améliorées et que des aménagements appropriés le facilitent.

Le système d'élevage préconisé par l'ANOPER combine ainsi l'élevage intensif sédentaire et l'élevage extensif mobile, laissant la possibilité à l'éleveur d'adapter sa stratégie en fonction des évolutions climatiques, économiques et sociales en gérant différemment selon la conjoncture la part sédentaire et la part mobile de ses troupeaux. Cette souplesse constitue pour l'ANOPER le ressort de la "*résilience*" de l'élevage paysan dont on parle beaucoup aujourd'hui pour en mettre en évidence l'intérêt.

(5) **L'élevage exploitera des ressources mieux gérées sur des espaces mieux aménagés**

Pour l'ANOPER, la condition pour lever le verrou de la saturation relative de l'espace et celui de la multiplication actuelle des conflits est d'une part que ces *ressources* soient mieux gérées à travers une réglementation adaptée et bien appliquée, et d'autre part que non seulement *l'aménagement* local des terroirs, mais l'aménagement d'ensemble du territoire aient été pensés en fonction d'une vision du développement intégrant la promotion de l'agropastoralisme et de l'agro-élevage. A ces conditions, les animaux pourront demain accéder à des ressources mieux partagées sur l'ensemble du territoire, notamment dans les grands bassins fluviaux, et l'élevage bénéficiera des investissements publics concernant l'aménagement des aires de pâturages et des voies permettant d'y accéder ou d'écouler les produits, ainsi que de l'existence d'un réseau d'infrastructures hydrauliques (plans d'eau, puits pastoraux, forages), sanitaires (aires de vaccination, postes et pharmacies vétérinaires) et marchandes (abattoirs, unités de transformation, marchés à bétail).

(6) **La conduite de l'élevage sera sécurisée**

La sécurisation de la transhumance apaisera les relations des éleveurs avec les agriculteurs et déstressera les animaux. L'accès des éleveurs familiaux à la propriété foncière leur assurera une tranquillité d'esprit qui les encouragera à investir dans l'amélioration de leur exploitation et de leur habitat.

(7) **L'élevage se modernisera en introduisant des innovations techniques appropriées**

La recherche-développement aura développé des programmes sur l'amélioration des races et variétés locales, l'outillage agricole, les semences végétales et animales, l'habitat des animaux, l'amélioration des fourrages, la gestion de l'eau, la santé animale, la reconstitution des ressources naturelles, les technologies de transformation des produits, les énergies renouvelables, l'adaptation des contenus de formation et des cursus scolaires aux réalités de l'élevage... Les éleveurs seront mieux *informés* sur les innovations qu'ils peuvent mettre en œuvre pour améliorer la productivité de leur élevage et de leur agriculture. Des *échanges* entre éleveurs leur permettront de comparer, d'évaluer et d'adapter les innovations qu'ils expérimentent. Des *systèmes financiers* adaptés leur permettront de faire les investissements nécessaires pour équiper et aménager leurs propres exploitations.

(8) **Les produits de l'élevage et de l'agriculture seront mieux valorisés**

D'une part la *transformation* des produits de l'élevage (notamment le *lait*), des produits de cueillette et des produits agricoles au niveau des exploitations familiales ou d'unités de transformation locales se sera généralisée grâce à une amélioration des équipements et une diffusion des savoir-faire. La *plus value* sur la production augmentera.

D'autre part l'amélioration des conditions d'accès aux marchés (multiplication des marchés, conservation et transport des produits, information sur les marchés...) permettront une meilleure *commercialisation* de ces produits qui augmentera les revenus et stimulera la production.

➔ **L'ANOPER**, pour sa part, contribuera à la promotion et la modernisation de l'élevage agropastoral et de l'agro-élevage en faisant de l'élevage des ruminants un véritable levier de développement socio-économique et culturel. Elle conduira des recherches et ciblera ses services aux éleveurs dans cette perspective. Elle mènera des actions pour obtenir des infrastructures agropastorales (sécuriser les couloirs de passages, les aires de pâturages, les puits pastoraux, les retenues d'eau, les barrages,...), rédigera des projets/programmes pour la promotion de l'élevage qu'elle défend et recherchera des financements pour les réaliser. Elle œuvrera pour l'élaboration de politiques favorables à l'élevage et à sa rénovation ainsi que pour leur application réelle; elle en fera la vulgarisation au niveau de ses démembrements.

- **Demain, les ELEVEURS, hommes et femmes, seront plus compétents, responsables, reconnus et respectés**

Le prestige des éleveurs sera renforcé par la qualité de leurs animaux et de leurs produits

La sélection et les soins apportés aux animaux permettront aux éleveurs d'avoir de belles et prestigieuses vaches qui donneront aux éleveurs les satisfactions et l'épanouissement qu'ils recherchent dans l'élevage. Le professionnalisme des éleveurs, hommes et femmes, sera reconnu par les consommateurs et les commerçants qui rechercheront pour leurs qualités nutritionnelles et gustatives la viande, le lait et ses produits dérivés provenant d'animaux nourris sur pâturages ou avec des fourrages cultivés de qualité.

Les éleveurs auront acquis de nouvelles compétences

Pour l'ANOPER, les éleveurs issus d'une tradition pastorale millénaire sont par définition des "professionnels" de l'élevage en milieu soudano-sahélien. Cependant, il faut que l'éleveur s'adapte aux réalités actuelles du monde (changements climatiques, appropriation et sécurisation des terres, exigences relatives à la gestion du troupeau, à l'hygiène, à l'évolution du marché...). Pour ce faire, il devra avoir acquis de nouvelles connaissances et développé de nouvelles compétences. Il devra être alphabétisé, s'informer, se former. L'éleveur devra disposer des informations liées à l'élevage (sur les innovations, les politiques pastorales, le code pastoral et le code de l'élevage), à l'agriculture (innovations, politiques agricoles), à l'économie (organisation des chaînes de valeur), aux marchés (organisation de la mise en marché, prix des denrées agricoles et animales) et à la société (éléments pour se repérer dans les institutions et comprendre les évolutions de l'économie nationale, régionale et mondiale ainsi que celle des rapports sociaux). Il devra développer en conséquence de nouvelles capacités de gestion de son exploitation. De cette façon l'éleveur de demain, homme ou femme, **se professionnaliser** **davantage**.

Les éleveurs assumeront de nouvelles responsabilités

Ils participeront activement à la *vie de leur association* dont ils comprendront mieux les objectifs et sauront mieux en utiliser les services ; ils prendront en son sein des responsabilités pour l'aider à atteindre ses objectifs et à réaliser les missions fixées dans le DOS.

Ils participeront activement à la *vie communale* et prendront des responsabilités dans les différentes instances locales (comités de gestion, conseils communaux...).

Les éleveurs seront socialement mieux reconnus et mieux respectés

Les éleveurs qui se seront instruits, formés et auront montré leur sens des responsabilités en participant aux instances de concertation et de décision dans différents domaines et à tous les niveaux se seront intégrés de cette façon à la société au même titre que les membres des autres communautés et ne seront plus traités comme des étrangers, ni stigmatisés, mais seront

reconnus dans leur intégrité, leur dignité, leur culture, et la valeur de leurs apports à la communauté nationale sera mieux appréciée.

→ **L'ANOPER** contribuera à travers ses démembrements (UDOPER, UCOPER, GPER) à développer les capacités des éleveurs en diffusant les informations techniques, socio-économiques et politiques qui leurs sont utiles pour orienter la conduite de leurs exploitations et participer à la vie communale. Elle animera des réflexions collectives sur l'avenir de l'élevage et organisera des formations pour les éleveurs pour développer leurs connaissances et renforcer leurs capacités d'analyse.

11. Vision de la société

• *Demain, les FAMILLES d'éleveurs seront plus unies et dynamiques*

Alors que l'élaboration du DOS de l'ANOPER coïncide avec l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale, l'organisation des éleveurs réaffirme l'importance du rôle de la cellule familiale et de sa consolidation pour la réussite de l'élevage et l'épanouissement des éleveurs. Quatre objectifs prioritaires devront être poursuivis pour renforcer la cohésion et l'harmonie familiales :

(1) ***l'information et les décisions seront partagées au sein des familles***

Afin que chaque membre de la famille se sente concerné par la réussite de l'exploitation familiale, la pratique des *assemblées de familles* permettant aux hommes, aux femmes et aux jeunes d'échanger les informations et les idées sur la vie de l'exploitation familiale et de s'accorder sur les grandes décisions à prendre à son propos (préparation des campagnes et de la transhumance, répartition des tâches dans l'exploitation, choix de consommation familiale, scolarisation des enfants, projets d'avenir, innovations à introduire dans l'exploitation, investissements à engager, etc.) se généralisera progressivement.

(2) ***la place des femmes sera mise en valeur***

Les femmes seront fortement impliquées dans la gestion de l'exploitation familiale à travers leur participation aux prises de décisions pour l'amélioration des conditions de vie de la famille en général. Elles apporteront à l'exploitation les connaissances, le fruit des activités productives et les relations sociales qu'elles auront acquies dans les groupements et associations féminines (notamment les GPFER). Elles seront le trait d'union entre les jeunes qu'elles ont éduqués lorsqu'ils étaient enfants et les adultes.

(3) ***les jeunes auront accès à une éducation de qualité***

Ils auront acquis des connaissances sur l'élevage en ayant très tôt pris leur part dans la conduite des troupeaux. Ils auront appris auprès de leurs aînés à réfléchir sur la vie des éleveurs en assistant aux assemblées de famille et à d'autres instances de décision communautaires et communales ainsi qu'à certaines formations organisées dans le cadre de l'ANOPER. Garçons et filles seront alphabétisés et scolarisés (y compris dans le cadre de la transhumance), ce qui les aura ouverts au monde extérieur et leur permettra d'assister leurs parents dans l'accès à l'information écrite et la tenue d'une comptabilité de l'exploitation. Certains d'entre eux reprendront l'exploitation et la fera bénéficier de leurs connaissances et de leur dynamisme. D'autres embrasseront d'autres métiers mais resteront en lien avec la famille qu'ils soutiendront.

(4) ***la santé des familles sera mieux protégée***

L'accès généralisé aux soins de santé primaire et la création d'un régime de protection sociale pour les métiers du secteur agricole (qui devrait être prévu dans la Loi d'Orientation Agricole préconisée dans le PSRSA) garantiront mieux les familles contre les accidents de la vie.

→ **L'ANOPER** œuvrera en premier lieu pour **la sécurité des personnes et des biens et la sécurisation foncière des familles** car une famille qui n'est pas sécurisée, notamment sur le plan foncier, ne peut

*pas être entreprenante. Elle poursuivra ses recherches sur la structuration des familles et l'évolution de la **condition des femmes et des jeunes** dans les familles d'éleveurs. Elle s'engagera dans des activités de **conseil à l'exploitation familiale** pour accompagner les familles volontaires dans la transformation de leurs exploitations.*

*L'ANOPER poursuivra son engagement à promouvoir l'alphabétisation des adultes et la **scolarisation** des enfants d'éleveurs à travers la création d'écoles de proximité dans les camps d'éleveurs et sur les sites de transhumance.*

- **Demain, les COMMUNAUTES d'éleveurs seront plus solidaires et ouvertes. Elles s'inséreront dans une SOCIÉTÉ pacifiée, qui partage et entretient ses ressources**

L'ANOPER considère que la tension des rapports sociaux dans le monde rural avec la multiplication des conflits entre agriculteurs et éleveurs est un des problèmes les plus préoccupants pour l'avenir. Pour l'ANOPER, cette montée des tensions, qui est récente mais tend à s'amplifier, est d'abord liée à l'expansion démographique et à une gestion non maîtrisée de l'espace et des ressources. Ce sont les agropasteurs transhumants qui ont actuellement le plus à en souffrir.

Les éleveurs savent qu'il n'en a pas toujours été ainsi. La cohabitation basée sur la complémentarité des activités des éleveurs et des agriculteurs a été longtemps pacifique. Elle continue de l'être dans la majorité des cas lorsque des échanges mutuellement profitables existent entre les communautés et que des règles relatives à l'utilisation de l'espace sont définies d'un commun accord et respectées. Une cohabitation harmonieuse est donc possible. Pour la promouvoir, l'ANOPER veut aller vers un avenir où :

(1) **Les communautés d'éleveurs se seront consolidées et ouvertes à l'extérieur**

C'est en premier lieu à l'échelle de leurs communautés que les éleveurs devront continuer de maintenir les échanges et la solidarité entre les familles pour entretenir les valeurs qui font leur identité et leur force. Elles doivent tendre à se regrouper pour mieux bénéficier des services socio-économiques et mieux se sécuriser. Pour l'ANOPER, ceci ne doit nullement signifier "repli des communautés d'éleveurs sur elles-mêmes", mais reprise de confiance en soi pour entrer d'égal à égal dans le dialogue avec l'extérieur et s'enrichir de ces échanges.

(2) **La coopération économique et sociale et les alliances avec les agriculteurs se seront renforcées**

Les communautés d'éleveurs ont intérêt à développer des échanges et construire des solidarités réciproques avec les autres communautés du monde rural, notamment les communautés d'agriculteurs, car elles sont confrontées aux mêmes exigences et incertitudes du temps présent, qui sont différentes de celles d'autrefois. Il s'agit notamment des aléas climatiques, de la raréfaction des ressources, des menaces d'accaparement des terres, de l'augmentation de la pollution, de l'éducation et de l'avenir des enfants en milieu rural, de l'accès aux services socio-économiques, de la mondialisation de l'économie, de la libéralisation des politiques, des évolutions sociales, de la nécessité d'innover...

De nouvelles solidarités se construiront entre éleveurs et agriculteurs autour d'échanges concrets d'informations, de connaissances, de biens produits et de services, et de la conduite commune d'actions collectives au bénéfice des différentes communautés. De nouvelles alliances se tisseront alors entre familles des différentes communautés, entre communautés d'éleveurs et de paysans, entre organisations d'éleveurs et organisations d'agriculteurs.

(3) **Les éleveurs se seront davantage impliqués dans la vie communale**

C'est sur l'espace des communes que les différentes communautés partagent des intérêts communs et peuvent coopérer. Les éleveurs devront remplir vis à vis d'elles leurs devoirs civiques et être présents dans les instances de prise de décision à tous les niveaux.

En contrepartie les communes garantiront aux éleveurs l'exercice de leurs activités dans un environnement sécurisé où les couloirs de passage, les points d'eau et les aires de pâturage

seront définis et matérialisés, et elles leur fourniront les documents administratifs qui officialisent leurs droits et leurs devoirs.

(4) **Les agropasteurs ne seront plus considérés comme des étrangers**

Les agro-pasteurs ne seront plus traités comme des étrangers, ni stigmatisés, mais seront considérés comme des béninois à part entière et intégrés à la **société** au même titre que les autres communautés. Ils vivront dans une société harmonieuse où tout le monde bénéficie d'un accès équitable aux ressources, sans aucune discrimination. Une société où une réglementation en faveur du pastoralisme existe et est respectée.

→ **L'ANOPER** veut favoriser une cohabitation pacifique entre les éleveurs et les autres acteurs. Elle continuera de réaliser le travail de médiation et de prévention des conflits qu'elle effectue déjà au quotidien. Elle formulera des propositions pour un aménagement et une gestion concertée de l'espace et des ressources. Elle continuera de sensibiliser les communautés et de former ses membres sur leurs droits et leurs devoirs civiques (importance des actes de naissance, propriété foncière...) et de défendre leurs intérêts en faisant des plaidoyers sur des thématiques solides s'inspirant des réalités des communautés d'éleveurs.

L'ANOPER va poursuivre et partager ses recherches sur l'origine, la structuration et l'évolution des communautés d'éleveurs au Bénin ainsi que celle de leurs rapports avec les autres communautés et la gestion partagée des ressources naturelles. Elle en conduira également sur les ressources du patrimoine culturel du pastoralisme et de l'organisation coutumière des pasteurs de façon à ne pas perdre la richesse des apports de ce patrimoine et à la transmettre. Elle prendra des initiatives à cet effet pour organiser des "foires culturelles" autour du pastoralisme.

12. Vision de l'économie et des politiques de demain

- **Demain, les éleveurs auront contribué à l'édification d'une ECONOMIE durable et équitable qui permettra à chacun d'en tirer bénéfice**

Les éleveurs participeront activement au progrès d'une économie durable, équitable, profitable au plus grand nombre

A travers les progrès de leur élevage et de leur agriculture, les agropasteurs et les agro-éleveurs auront amélioré leur apport à la **sécurité alimentaire** en augmentant leur production de lait et de ses dérivés, de viande, d'œufs, de céréales, de tubercules et de produits agricoles transformés.

Ils auront créé des **emplois** directs grâce à l'implication de tous les membres de la famille aux activités de l'exploitation et au recrutement de personnel tels que les bouviers et manœuvres. D'autres types d'emplois auront également été générés par les activités d'élevage, notamment dans la boucherie, dans le commerce, la manutention et la transformation des produits.

La valeur créée par l'augmentation de la production animale et végétale et sa transformation va accroître la **contribution de l'élevage familial au PIB national**, et sa contribution aux **budgets** des collectivités locales et de l'Etat à travers les taxes dont les éleveurs s'acquittent.

La sécurisation des activités des éleveurs et l'amélioration de leurs accès à la propriété foncière encourageront ces derniers à **mieux gérer les ressources naturelles** et à faire des **investissements productifs** (dans l'acquisition et l'aménagement du foncier, dans leur cheptel, leurs équipements, leur habitat...). Ainsi ils contribueront à l'augmentation du **capital national**.

Chacun devra mieux tirer bénéfice des progrès de l'économie nationale

Les fruits de la croissance devront être répartis de façon équitable et bénéficier aux agropasteurs et aux agro-éleveurs – hommes et femmes – qui aspirent, comme tous les citoyens, à améliorer leurs conditions de vie. Leur **sécurité alimentaire** doit être garantie ; l'économie doit leur offrir des **emplois**, pour eux-mêmes et pour leurs enfants ; leurs **revenus** doivent être décents et augmenter ; la transformation des produits de l'élevage, et notamment du lait au bénéfice des

femmes, doit se développer pour leur donner une *valeur ajoutée* ; le **marché** doit permettre de vendre ces produits à des prix rémunérateurs et de ne pas subir la concurrence déloyale d'importations à des prix de dumping⁷.

La **dynamisation des économies locales** et des pôles économiques communaux (par l'amélioration des transports et des voies de communication, la multiplication des unités de transformation et des infrastructures de stockage et de conservation, la sécurisation de la production et des échanges, le développement des marchés locaux et des échanges, l'adaptation des systèmes de financement) stimulera la diversification des activités économiques et la multiplication des *activités de services* qui créeront de nouveaux emplois ruraux attractifs pour certains enfants d'éleveurs qui ne trouvent pas à s'employer dans l'élevage ou l'agriculture.

Enfin pour que les progrès de l'économie profitent aux générations futures, ils doivent être obtenus en veillant au **renouvellement des ressources** naturelles. Pour être durables ils ne doivent pas être recherchés en sacrifiant les intérêts à long terme à la recherche du profit immédiat.

L'ANOPER va continuer de promouvoir et de valoriser les produits directs et dérivés de l'élevage (lait, viande) et de faciliter leur accès au marché.

Elle va poursuivre et approfondir sa réflexion sur l'économie nationale et locale de l'élevage et sensibiliser ses membres aux dimensions économiques de leurs activités en leur apportant les informations qui leur sont utiles. L'ANOPER utilisera les résultats de ses recherches et réflexions dans ses plaidoyers et les partagera avec d'autres acteurs tant nationaux (FUPRO, Chambre d'agriculture, PNOPPA, Communes, Etat, ONG nationales etc...) qu'internationaux (RBM, ROPPA, PTF, ONG, etc...) qu'elle rencontre dans les différents cadres de concertations sur les enjeux de l'agropastoralisme et autres questions s'y rapportant.

- **Demain, les POLITIQUES devront promouvoir l'agro pastoralisme et l'agro-élevage familiaux**

L'ANOPER sait que si les efforts des agropasteurs et des agro-éleveurs ne sont pas mieux appuyés par les pouvoirs publics qu'ils ne le sont actuellement, l'élevage et sa contribution à l'économie nationale ne progresseront pas et peuvent au contraire reculer car la majorité des éleveurs ne se sentira pas soutenue. En effet l'essor de l'élevage industriel, dont la contribution à l'économie nationale est aujourd'hui minime, ne bénéficiera qu'à un groupe restreint d'acteurs économiques et sera à terme limité par ses effets négatifs.

Il faut donc que dès aujourd'hui des politiques nationales et locales vigoureuses et adaptées répondant aux attentes des éleveurs préparent l'avenir en misant sur l'élevage familial et en le soutenant résolument. Les directions dans lesquelles ces politiques devront aller pour le faire sont les suivantes :

- (1) **Une mise en œuvre vigilante du nouveau code foncier et domanial** afin que l'élevage familial soit sécurisé. Elle devra permettre aux agropasteurs et aux agro-éleveurs d'avoir pleinement accès au droit à la propriété que ce code leur ouvre, stimuler la mise en valeur de l'espace, et ne devra pas favoriser l'accaparement des terres à des fins spéculatives.
- (2) **L'adoption et l'application d'un code pastoral** élaboré en concertation avec les organisations d'éleveurs. En s'inspirant de l'expérience des pays voisins, ce code devrait reconnaître la mobilité pastorale comme un droit fondamental garanti par l'Etat ; en conséquence ce dernier n'accordera plus de concession privée en zone pastorale si elle

⁷ Le *dumping* consiste à exporter une marchandise à un prix inférieur à celui pratiqué dans le pays d'origine afin d'écouler à l'extérieur à prix bas une production excédentaire, ou de prendre place de manière offensive sur le marché extérieur en pratiquant des marges faibles voire nulles. Les pertes à l'exportation sont compensées soit par les marges confortables réalisées sur le marché intérieur, soit par les subventions accordées par le gouvernement du pays d'origine des marchandises. Les règles de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) autorisent le pays consommateur à appliquer un droit de douane anti-dumping compensateur pour défendre les producteurs nationaux.

entrave la mobilité des pasteurs. Ce code devrait en outre reconnaître la mobilité comme un mode durable et rationnel d'exploitation des ressources pastorales. L'ensemble des terres pastorales (zones pastorales, couloirs de passage, aires de pâturage...) devrait être classé dans le domaine public, ce qui leur confèrera une protection face à l'occupation des cultures.

- (3) La mise en cohérence du **code de l'élevage** en cours d'élaboration avec les orientations du code pastoral.
- (4) Un **aménagement du territoire et des terroirs** répartissant de façon équilibrée les investissements publics en matière d'aménagements d'aires de pâturages et de couloirs de passages, d'infrastructures hydrauliques, d'infrastructures sanitaires, d'unités de conservation et de transformation (abattoirs et aires d'abattage, boucheries, laiteries et unités de transformation du lait au niveau villageois, chambres froides) et d'infrastructures de commercialisation (routes, marchés à bétail, aménagement des sites et hangars de vente pour les femmes...) permettant la valorisation des produits de l'élevage.
- (5) La définition de programmes de **recherche** et d'**appui à l'innovation** appliqués à l'agropastoralisme et à l'agro-élevage, notamment dans le domaine de l'amélioration des races locales, de l'alimentation et de la santé animale, de la transformation des produits de l'élevage.
- (6) La définition de **politiques commerciales** stimulant la mise en marché locale et nationale des produits de l'élevage et protégeant par l'instauration de barrières douanières ces produits locaux contre les importations les concurrençant de façon abusive ; l'efficacité de ces politiques nécessite le respect de la libre circulation des biens et des personnes et la disparition des tracasseries policières.
- (7) **L'appui aux communes** pour relancer les comités de transhumance et cadres de concertation, développer des capacités en matière d'élaboration de plan fonciers ruraux et de définition de politiques de développement locales dynamiques prenant en compte l'élevage dans les Plans de Développement et les schémas directeurs d'aménagement communaux, et pour financer les investissements que nécessite leur mise en œuvre.
- (8) Des **politiques sociales d'accompagnement** : Les éleveurs attendent de l'Etat et des mairies l'instauration d'une politique qui milite pour le déploiement des services sociaux (écoles, centres de santé ...) permettant notamment la scolarisation des filles et fils d'éleveurs.
- (9) L'élaboration, préconisée dans le PSRSA, d'une **Loi d'orientation agricole**⁸ favorable à l'exploitation familiale et donnant à l'élevage agropastoral ainsi qu'à l'agro-élevage la place qu'ils méritent parmi les autres sous-secteurs agricoles (agriculture, forêt, pêche).

➔ **L'ANOPER** fera des plaidoyers et du lobbying auprès des décideurs pour qu'ils définissent et appliquent des politiques et réglementations favorables à la promotion de l'agropastoralisme et de l'élevage familial des ruminants au Bénin.
Elle encouragera ses membres à s'investir dans les différentes instances communales pour contribuer à la définition et la mise en œuvre de plans fonciers ruraux et de plans de développement

⁸ Cette Loi d'orientation devrait notamment : i) préciser les objectifs et priorités du développement agro-sylvo-pastoral et halieutique national, ii) rappeler et mettre en cohérence les grandes orientations des stratégies sectorielles (filières agricoles, élevage, forêt et pêche) et transversales (aménagement, foncier, maîtrise de l'eau, protection des ressources naturelles, organisation des marchés, crédit agricole, assurances contre les calamités, commerce extérieur) ainsi que les priorités publiques en matière de services aux producteurs et d'investissement (infrastructures et équipements), iii) définir le statut juridique des exploitations familiales et des organisations qui les représentent, iv) fixer les orientations de l'organisation de la profession, v) préciser le rôle de l'Etat et de ses services et des communes, vi) fixer les principes garantissant la promotion de l'équité sociale en milieu rural (accès aux services, parité hommes/femmes, insertion des jeunes, accueil des non nationaux, protection sociale), vii) prévoir des mesures d'accompagnement en matière d'information, de formation, de recherche et de conseil aux exploitations, viii) définir les instruments de mise en œuvre de la Loi d'orientation (fonds publics, structures de gestion, cadres de concertation).

communaux intégrant leurs préoccupations, et elle leur fournira les informations dont elle dispose pour les outiller dans ce sens.

L'ANOPER attend plus particulièrement de l'Etat béninois l'élaboration participative d'un code pastoral ainsi que son adoption par l'assemblée nationale, et la mise en cohérence du code de l'élevage avec ce code pastoral. Des décrets d'application de ce code pastoral devront ensuite être élaborés, et l'ANOPER attend des mairies et des services de l'Etat l'application effective de ces décrets en tenant compte de réalités locales, ainsi que la vulgarisation des textes et lois en vigueur. L'ANOPER renforcera l'information de ses membres sur les politiques et participera à la traduction des textes et lois en langues locales.

Les éleveurs s'engagent à respecter les textes et lois en vigueur et à s'acquitter de leurs devoirs citoyens. Ils attendent des communes et de l'Etat le rappel sur leurs droits et devoirs.

13. Vision du devenir de l'organisation des éleveurs : Demain, l'ANOPER sera une "ORGANISATION-PHARE"

L'ANOPER veut être une **association phare** au Bénin et dans la sous-région, faisant de l'élevage des ruminants un véritable levier de développement socio-économique et culturel, contribuant à une bonne gestion des ressources naturelles, et s'engageant pour une cohabitation pacifique et une synergie d'action avec les autres acteurs. Pour ce faire l'ANOPER mettra en application tout ce qui a été retenu dans son DOS, notamment ce qui concerne l'appui aux éleveurs, les lobbyings et la défense des intérêts des éleveurs.

- ***L'ANOPER poursuivra ses actions actuelles dans les deux directions suivantes :***

- (1) **Services aux éleveurs** : L'ANOPER contribuera à travers ses démembrements (UDOPER, UCOPER, GPER, GPFER) à développer les capacités des éleveurs en formant les hommes et les femmes et en diffusant les informations techniques, socio-économiques, juridiques et politiques qui leur sont utiles pour orienter la conduite de leurs exploitations et participer à la vie communale.

Elle leur apportera des services ou facilitera leur relation avec d'autres prestataires de services dans les différents domaines techniques, économiques et sociaux qui assurent le progrès de leurs exploitations familiales, notamment :

- alimentation et santé animale,
- transformation stockage et commercialisation des produits,
- crédit,
- accès au foncier,
- sécurisation de la circulation des animaux (traçage de couloirs de passage, prévention des conflits et médiation),
- montage de projets et programmes pour la promotion de l'élevage,
- promotion de la scolarisation des filles et fils d'éleveurs à travers la création d'écoles de proximité dans les camps d'éleveurs,
- alphabétisation des adultes
- vulgarisation des textes et règlement relatives à l'élevage,
- sensibilisation des éleveurs à leurs droits et obligations civiques....

- (2) **Défense des intérêts des éleveurs** :

Par rapport à cela l'ANOPER :

- développera un service de défense juridique des éleveurs;
- continuera de faire sur le plan national des plaidoyers et du lobbying auprès des décideurs pour qu'ils définissent et appliquent des politiques et réglementations favorables à la promotion et la rénovation de l'agropastoralisme et de l'élevage familial des ruminants au Bénin et prennent les décrets d'application qui assurent leur mise en œuvre;
- apportera notamment sa contribution à l'élaboration du Code pastoral et veillera à ce que le Code de l'élevage en respecte l'esprit;

- militera dans le cadre de la PNOPPA pour l'élaboration d'une Loi d'Orientation agricole favorable à l'agriculture familiale qui prenne pleinement en compte l'élevage familial;
- continuera d'œuvrer localement pour obtenir des infrastructures agropastorales (couloirs de passages, aires de pâturages, puits pastoraux, retenues d'eau, barrages,...), sanitaires (parcs de vaccination, postes vétérinaires) et marchandes (laiteries, abattoirs, chambres froides, marchés à bétail);
- encouragera ses membres à s'investir dans les différentes instances communales pour qu'elles prennent mieux en compte les intérêts des éleveurs.

- **L'ANOPER renforcera ses capacités dans trois directions complémentaires :**

- (3) **Recherche** : Dans le prolongement direct des acquis de la préparation de son Document d'Orientation Stratégique, l'ANOPER va renforcer sa capacité de *recherche sur le terrain*.
- Elle va continuer d'observer l'évolution des exploitations familiales en systématisant le suivi d'un échantillon plus représentatif d'exploitations et en repérant les innovations qu'elles mettent en œuvre.
 - Elle approfondira ses recherches sur l'évolution des familles d'éleveurs et celle des conditions de la femme et des jeunes en milieu éleveur.
 - Elle étendra ses recherches collectives sur l'histoire des communautés d'éleveurs au Bénin et sur leurs rapports aux autres communautés dans la gestion partagée des ressources pour avoir une vue d'ensemble de ces questions sur le Bénin.
 - Elle initiera des nouvelles recherches sur les ressources du patrimoine culturel du pastoralisme.
 - Elle va poursuivre et approfondir sa réflexion sur l'économie nationale et locale de l'élevage et sensibilisera ses membres aux dimensions économiques de leurs activités en leur apportant les informations utiles.

Par ailleurs l'ANOPER va développer des *recherches documentaires* sur les systèmes d'élevage, sur les innovations techniques et sociales, sur les politiques d'élevage.

- (4) **Formulation de propositions** : Sur la base de son Document d'Orientation stratégique et des recherches et réflexions internes qu'elle conduira, l'ANOPER complètera ses actions de défense des éleveurs par des propositions concrètes fondées sur les réalités de l'élevage et une vision de son évolution souhaitée par les éleveurs qui donneront plus de force à ses plaidoyers. Pour les préparer et connaître les besoins et initiatives des éleveurs, elle animera des réflexions collectives sur l'élevage. Ces propositions pourront notamment porter sur le contenu du Code pastoral, du Code de l'élevage et de la Loi d'Orientation agricole, l'aménagement concerté de l'espace, l'adaptation de la réglementation, l'organisation des marchés, le financement de l'élevage, les thèmes à introduire dans les programmes de recherche de l'INRAB et les instituts universitaires de recherche, la mise en œuvre de la politique nationale d'appui conseil, l'adaptation des programmes scolaires. A leur niveau les UCOPER feront des propositions concrètes sur le fonctionnement des comités de transhumance, le contenu des PDC, des SDAC et des plans fonciers ruraux etc.

D'autres propositions concernant l'amélioration de leurs pratiques et l'introduction d'innovations seront mises au point en direction des éleveurs.

- (5) **Alliances pour faire avancer les propositions des éleveurs aux différents niveaux** : L'ANOPER partagera le fruit de ses recherches et les propositions qui en découlent avec d'autres acteurs tant locaux et nationaux (FUPRO, Chambre d'agriculture, interprofessions, PNOPPA, Etat, Communes, ONG nationales etc...) qu'internationaux (RBM, ROPPA, PTF, ONG, etc...) rencontrés dans les différents cadres de concertations sur les enjeux de l'agropastoralisme et autres questions s'y rapportant. Elle tissera à travers les échanges avec ces autres acteurs un réseau d'alliances pour faire adopter ses propositions.

- **L'ANOPER innovera notamment dans deux directions :**

- (6) **Le développement d'une nouvelle fonction d'appui-conseil aux exploitations familiales** : La méthodologie utilisée par l'ANOPER pour étudier les exploitations familiales avec tous les membres de la famille débouche directement sur la possibilité d'apporter aux familles des

conseils dans le cadre d'un suivi réalisé dans la durée. Ces prestations nouvelles pourront être assurées par les animateurs et les responsables des UCOPER.

- (7) **La définition et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'information et de communication** : L'ANOPER a déjà entrepris un travail novateur de capitalisation (production de documents écrits et de diaporama) et de traduction pour mettre à la disposition des éleveurs les informations juridiques utiles à la conduite de la transhumance, et sur l'évolution du monde de l'élevage au Bénin dans le cadre de la préparation de son DOS. De nouvelles pistes ont été identifiées pour diversifier les supports de communication de masse de l'ANOPER : ainsi il a été prévu d'organiser des "*foires culturelles*" autour du pastoralisme et des ressources du patrimoine culturel du pastoralisme pour ne pas perdre la richesse des apports de ce patrimoine et la transmettre ; de même une utilisation plus systématique des radios locales a été préconisée, ou encore la mise en réseau des membres à travers le téléphone mobile (*Corporate*). Ces initiatives et idées devront être intégrées dans une stratégie de communication d'ensemble qui systématisera la diffusion des messages de l'ANOPER et permettra d'augmenter leurs impacts.

→ *Pour la réalisation de cette vision, les éleveurs ont besoin d'avoir une organisation forte et crédible qui leur permette de défendre leurs intérêts sans intermédiaire et d'être respecté et reconnu. Pour cela, l'ANOPER va parfaire et consolider sa structuration. Elle va chercher à rendre plus dynamiques ses démembrements (tenues des réunions statutaires AG, BE, CA et CS; les GPER/GPFER doivent rendre compte aux UAGPER, ces dernières aux UCOPER, puis aux UDOPER et à la structure faîtière et vice versa). L'ANOPER assurera la mobilisation sociale de ses membres, leur assurera l'information et la formation (planification et suivi des sessions de renforcement de capacités). Enfin l'association veillera à mobiliser les ressources financières internes et externes qui lui permettent d'accomplir ses missions.*

Chapitre 5 : LES ACTEURS DE LA REALISATION DE LA VISION DES ELEVEURS

14. Un avenir à "construire ensemble" avec les autres acteurs concernés

Les éleveurs doivent d'abord compter sur eux-mêmes et leur organisation pour réaliser cette vision. Ce sont des éleveurs *conscients, responsables, bien informés et sensibilisés à la question de leur avenir, confiants en eux mêmes et assumant pleinement leur identité* qui pourront le faire dans le cadre d'une ANOPER forte, qui prend appui sur son DOS.

Mais l'ANOPER et ses membres n'agiront pas seuls pour construire cet avenir. L'organisation des éleveurs devra identifier des "**partenaires stratégiques**" susceptibles de partager sa vision, et cherchera à nouer avec eux des alliances et des partenariats.

L'ANOPER veut construire des **alliances** avec des organisations sœurs, au sein des interprofessions, des institutions étatiques et des agences bi et multilatérales d'aide ainsi qu'avec des acteurs de la société civile pour mener des plaidoyers et lobbying en vue d'une meilleure prise en compte des préoccupations de l'élevage familial, notamment de type agropastoral, dans les politiques nationales, sous-régionales et internationales.

L'ANOPER veut construire des **partenariats** avec les institutions compétentes (les institutions interprofessionnelles et étatiques, les communes, les Partenaires de l'Aide publique et des ONGs) pour améliorer ses capacités techniques et financières, et celles de ses membres et aussi pour la prise en compte des préoccupations agropastorales dans les politiques locales.

Analyse des acteurs

catégories d'acteurs :

types d'attentes :

(1) LES ORGANISATIONS DES ELEVEURS ET LES ORGANISATIONS SŒURS	SOLIDARITE AVEC LES ELEVEURS
1. Les organisations professionnelles d'éleveurs béninoises (les "walde") : <i>"une organisation forte avec un leadership déterminé"</i> - ANOPER, - UCOPER, - UDOPER	soutien : - défense - appui activités - orientations
2. Les associations et réseaux régionaux de défense des intérêts des éleveurs (ex. RBM, ROPPA, APESS)	soutien (idem) ; échanges; représentation aux niveaux régionaux
3. Les organisations professionnelles des agriculteurs et leurs faïtières	alliances agri/éleveurs dans actions de plaidoyer; prévention des conflits
4. La PNOPPA	alliances dans actions de plaidoyer
(2) LES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES	FACILITATION VALORISATION DE LA PRODUCTION (chaines de valeur)
5. Chambres d'agriculture	
6. Interprofessions (fédération nationale des professionnels de la filière bétail/viande; COFENABV au niveau international)	
(3) L'ETAT BENINOIS et les INSTITUTIONS ETATIQUES nationales	RECONNAISSANCE DES ELEVEURS, APPUIS
7. L'ETAT CENTRAL (Gouvernement)	orientations des politiques/ décisions favorables
8. Le CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	influence positive sur l'orientation des politiques
9. Le LEGISLATEUR (assemblée, à travers certains députés)	lois prenant en compte intérêts agropastoralisme familial
10. Le Haut commissariat à la gouvernance concertée (HCGC)	facilitation prévention/gestion des conflits
11. Les départements ministériels et leurs services déconcentrés (notamment : justice, administration territoriale, éducation, environnement)	selon leur vocation : prise en compte des intérêts des éleveurs dans leurs programmes et activités
12. MAEP	prise en compte et appui à agropastoralisme familial
13. Direction en charge de l'élevage et ses services techniques ; CARDER	appuis à l'agropastoralisme familial
14. La RECHERCHE (INRAB et instituts universitaires de recherche)	orientation des programmes sur thèmes relatifs à l'élevage

Analyse des acteurs (suite):

catégories d'acteurs :

types d'attentes :

(4) L'ETAT LOCAL (les communes)	PARTENARIAT DANS LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET LA GOUVERNANCE
15. conseils communaux (à travers les conseillers communaux)	orientation des politiques locales prenant en compte l'élevage (PDC)
16. comités spécialisés (transhumance, foncier...)	mise en œuvre effective de la réglementation
17. associations de développement local	plaidoyer, actions collectives
(5) LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	PARTENARIATS
18. Bailleurs de fonds internationaux (aide multi et bilatérale, aide privée : ONG internationales)	appuis techniques et financiers alliances dans la conduite de plaidoyers
19. ONG ou PROJETS nationaux et internationaux (services) spécialisés dans l'élevage ou non	appuis, services et accompagnements techniques
20. Institutions de financement (microcrédit, banques agricoles)	amélioration des services financiers
(6) LES ACTEURS DE LA SOCIETE CIVILE	ALLIANCES, INFLUENCE, LOBBYING
21. Les intellectuels (les cadres peuls)	alliance, influence et lobbying
22. Les groupes de pression de la société civile (associations de défense des droits de l'homme, Maison de la société civile, etc...)	alliance, influence et lobbying; plaidoyer
23. Les media - Radios locales - Presse écrite et audio-visuelle nationale et internationale	relais vis à vis de l'opinion publique, info des éleveurs

15. Les engagements de l'ANOPER vis à vis de ces alliés et partenaires

1. Aux **OP sœurs** nationales et internationales alliées et partenaires, l'ANOPER apportera sa solidarité, et le respect de ses devoirs statutaires. Elle mettra à leur disposition les informations. Ses alliés et partenaires pourront compter sur sa participation aux différentes séances de concertation.
2. A l'endroit de **l'Etat et des institutions étatiques**, l'ANOPER s'engagera à promouvoir la paix sociale et à se conformer aux textes et lois de la République. Aussi, elle s'investira dans l'éducation de ses membres aux respects des lois et règles pour un comportement citoyen. L'ANOPER se tient disponible pour apporter sa contribution à l'élaboration et la diffusion des politiques de développement, à l'économie nationale et à mettre à disposition les informations sur l'agropastoralisme et l'agro-élevage.
3. Les **Communes** et intercommunalités pourront attendre de l'ANOPER sa participation aux recherches de partenaires au développement, à la gestion des infrastructures agropastorales, à la mobilisation des ressources financières, à la gestion de l'espace agro-sylvo-pastoral. L'ANOPER mettra à disposition son expérience dans la prévention et le règlement des conflits.
4. Aux **Partenaires techniques et financiers** (PTF), l'ANOPER assure sa bonne collaboration, la mise à disposition des informations et la bonne gestion des moyens mis à disposition.
5. A la **Société Civile**, l'ANOPER apportera sa collaboration et fournira l'information dont elle a besoin.
6. Aux **organisations membres du réseau ANOPER** (GPER, GPFER, UCOPER, UDOPER), l'ANOPER devra assurer une représentation de qualité au niveau des instances nationales, sous-régionales et internationales, la défense de leurs intérêts, l'orientation, la facilitation de l'exercice de leur profession et l'accès à l'information ainsi qu'à l'éducation nationale pour leurs enfants.

→ **L'ANOPER** fera connaître sa vision et ses missions à ses partenaires et aux alliés qu'elle aura identifiés en les informant du contenu de son DOS et de son importance. Elle devra établir des échanges d'informations avec eux et participer aux différentes rencontres qu'ils organisent. L'ANOPER devra être aussi à l'écoute de ces partenaires et se montrer disponible pour des actions concertées.

*"Le DOS veut être la boussole de la marche des éleveurs de ruminants du Bénin
vers un avenir meilleur en prenant en main leur destinée"*
(un responsable de l'ANOPER)

Partie 3 :

Les chemins à suivre pour réaliser la vision (les axes de la stratégie de l'ANOPER)

Les défis à relever

Les axes de la stratégie de l'ANOPER

16. Les 7 défis à relever par l'ANOPER pour réaliser sa vision

1) Défi de l'intégration des éleveurs dans la communauté nationale

Faire que les éleveurs soient considérés comme des citoyens béninois jouissant des mêmes droits que les autres ; éliminer les traitements discriminatoires à l'égard des agropasteurs et vivre dans une société paisible.

➔ **But visé par l'ANOPER : *contribuer à la paix sociale***

2) Défi de l'évolution du système d'élevage

Rénover l'agropastoralisme et améliorer sa gouvernance. Assurer la sécurité des éleveurs et de leurs troupeaux.

➔ **But visé par l'ANOPER : *promouvoir un modèle d'élevage agro-pastoral durable et acceptable***

3) Défi de la réussite des exploitations familiales d'agropasteurs et d'agro-éleveur

Rendre plus performant l'ensemble des exploitations des agropasteurs et des agro-éleveurs grâce à la détermination des éleveurs, leur amour réel de l'élevage, l'élimination de l'analphabétisme, et l'accès généralisé des exploitations familiales à tous les types de services économiques dans tous les départements.

➔ **But visé par l'ANOPER : *renforcer les exploitations familiales***

4) Défi du partage et de la sécurisation des ressources

Accès équitable des agropasteurs et agro-éleveurs aux ressources.

➔ **But visé par l'ANOPER : *assurer une gestion durable et équitable des ressources***

5) Défi de l'adaptation des politiques

Obtenir des politiques bien orientées (notamment un bon Code pastoral et un Code de l'élevage en concordance avec ses orientations) en comptant sur de bons alliés et partenaires pour les définir et faire appliquer de façon effective les textes et les Lois.

➔ **But visé par l'ANOPER : *réussir ses actions de plaidoyer et de lobbying.***

6) Défi de l'organisation des éleveurs de ruminants

Renforcer l'ANOPER pour qu'elle réussisse la mise en œuvre du DOS grâce au soutien de ses membres, à la concertation entre la base et la faïtière et à la mobilisation des ressources financières (cotisations, partenaires)

➔ **But visé par l'ANOPER : *être efficace pour réussir à remplir ses missions***

7) Défi du genre

Améliorer les rapports hommes/femmes dans nos familles, nos communautés, nos organisations ; valoriser les activités des femmes.

Donner la parole aux sans voix, aux démunis, aux non écoutés ;

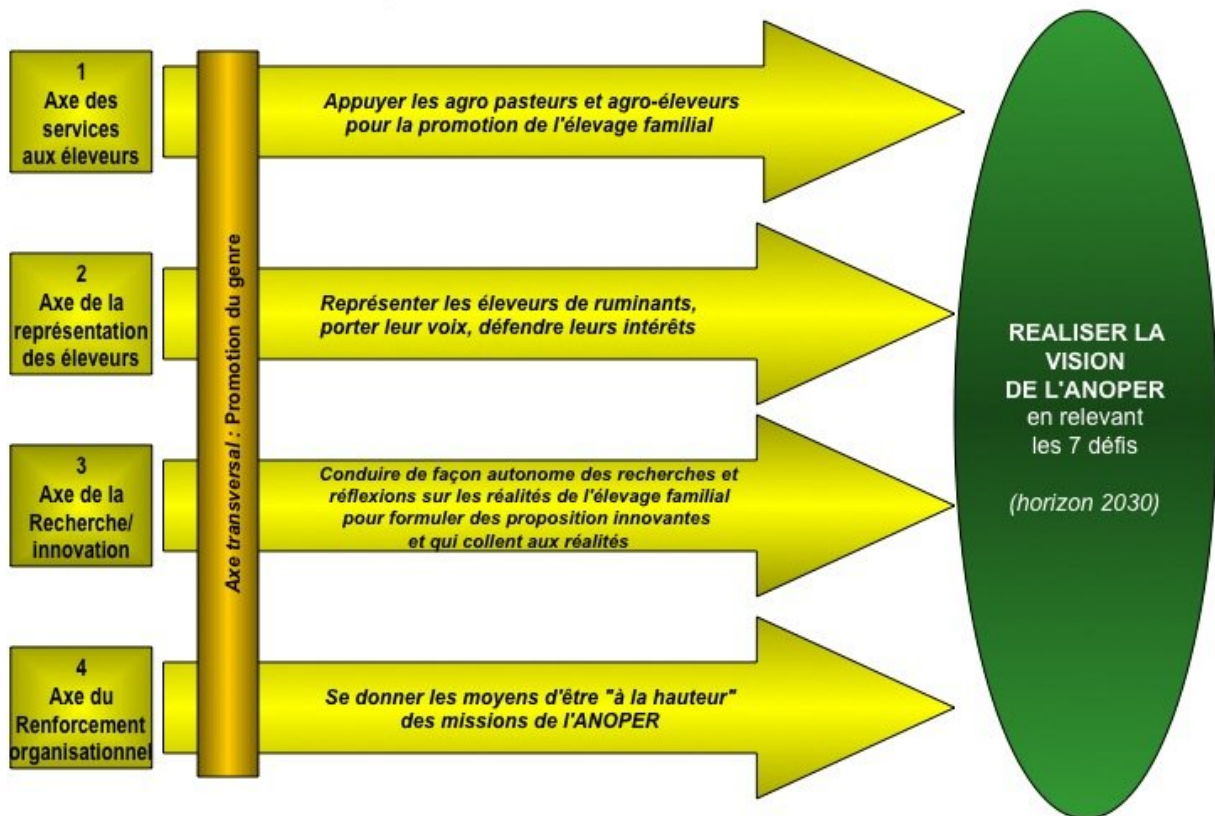
Impliquer les jeunes dans la construction de l'avenir de nos exploitations et de l'élevage.

➔ **But visé par l'ANOPER : *faire la promotion du genre au sein de la société pastorale***

Chapitre 6 : **LES AXES DE LA STRATEGIE DE L'ANOPER**

17. Les "chemins" à prendre pour relever les défis et réaliser la vision à l'horizon 2030

Les axes de la stratégie de l'ANOPER



18. Axe transversal : La promotion du "genre"

Cet axe "transversal" doit permettre de relever le **défi du genre** (défi 7) dont l'ANOPER veut faire avancer trois dimensions : amélioration des rapports entre hommes et femmes, implication des plus marginalisés (les "sans voix"), intégration des jeunes.

Le DOS propose d'aborder de façon très concrète cette question de l'avancée des valeurs du "genre" en spécifiant sur chaque axe, et en fonction du contenu de l'axe, les types d'actions spécifiques à privilégier aux différents niveaux :

- au niveau des cellules familiales et entités communautaires (prise en considération des femmes et des jeunes dans la prise de décision),
- au niveau de l'organisation (place des femmes et des jeunes dans les UCOPER et l'ANOPER, intégration des sous-groupes sociaux de la société des éleveurs),
- et sur le plan de la société globale (reconnaissance des "sans voix" que sont les éleveurs).

19. Axe 1 : La fourniture de SERVICES aux ELEVEURS de ruminants

• *Justification de l'axe 1*

Cet axe a été le premier sur lequel s'est engagée l'organisation béninoise des éleveurs, avant même la création de l'ANOPER. Il est essentiellement mis en œuvre par les UCOPER et les UDOOPER. Les services offerts par l'ANOPER et ses démembrements ont déjà permis à leurs membres d'améliorer les résultats de leur élevage, d'augmenter leurs revenus et de faire évoluer les modes de vie de leurs familles. L'importance et la pertinence de la fourniture de services aux éleveurs justifient que l'ANOPER continue d'en faire l'un des axes majeurs de sa stratégie et cherche à le renforcer en identifiant de nouvelles lignes d'action (et donc de nouveaux services) qui renforcent la poursuite des objectifs sur ce premier axe.

Les actions conduites sur ce premier axe contribueront à relever trois défis :

- le **défi de la réussite des exploitations familiales** (défi 3) : les services apportés ont en effet pour premier objectif d'aider les éleveurs à améliorer les résultats et performances de leurs exploitations.
- le **défi de l'évolution du système d'élevage** (défi 2) : certains services offerts par l'ANOPER vont contribuer à aider les éleveurs à apporter des transformations à leurs exploitations pour les adapter aux exigences du moment (c'est cela que l'on peut appeler la "modernisation" de l'élevage).
- Le **défi du partage et de la sécurisation des ressources** (défi 4) : les services apportés en matière de sécurisation des parcours, ou encore les services juridiques apportés par l'ANOPER contribuent directement à relever ce défi.

• *OBJECTIF de l'axe 1*

FOURNIR DES SERVICES ADAPTES AUX AGRO PASTEURS ET AUX AGRO-ELEVEURS POUR LA PROMOTION DE LEURS EXPLOITATIONS ET DE LEUR ELEVAGE FAMILIAL

• *Lignes d'action sur l'axe 1*

Cinq lignes d'action permettront de relever les défis de la réussite des exploitations familiales, de leur modernisation, et du partage et de la sécurisation des ressources

(1) **Production animale et végétale** : *Fourniture de services techniques pour l'amélioration de la production*

Différents services déjà apportés par l'ANOPER aux éleveurs pour améliorer leur production continueront d'être fournis et complétés par de nouveaux services à la production.

- la **fourniture d'intrants agricoles et pastoraux** (blocs alimentaires, complexes vitaminés, aliment de bétail, pierres à lécher, semences fourragères, engrais etc...)

- la gestion d'un réseau de **services de santé vétérinaire de proximité**
- la fourniture d'**équipements productifs** (botteleuses, broyeuses etc.)
- l'appui au développement des **cultures fourragères** et à leur exploitation rationnelle
- la contribution à l'**amélioration des races animales** en exigeant de l'administration et de la recherche l'implication de l'ANOPER dans les discussions au sujet de l'amélioration des races animales pour lui permettre de mieux conseiller les éleveurs, en conseillant les éleveurs pour éviter les croisements incontrôlés observés présentement dans les troupeaux ainsi que sur les meilleures améliorations génétiques.

(2) **Valorisation et commercialisation de la production** : Fourniture de services techniques et économiques

L'ANOPER s'est déjà fortement engagée par rapport aux questions de la commercialisation du bétail et de la transformation des produits de l'élevage. Elle continuera de le faire à travers :

- l'appui à la **gestion du réseau des marchés autogérés du bétail** et à son **extension** dans le cadre du Réseau Lumodji Marefudji Sago⁹ du Bénin (RLMS-B), et définissant une stratégie appropriée par rapport aux communes qui en ont la propriété.
- l'organisation de la **vente groupée** d'animaux pour éviter le bradage des produits de l'élevage
- l'appui à la **transformation** des produits de l'élevage qui permet de leur apporter une plus-value, notamment à travers la multiplication d'**unités de transformation artisanale**.

(3) **Transformation de l'exploitation** : Fourniture de services socio-économiques et financiers

Il s'agit d'une nouvelle ligne d'action qui va être ouverte par l'ANOPER ; elle comportera notamment :

- Le **conseil aux exploitations familiales**, dans le prolongement des "bilans simplifiés" réalisés avec des familles d'éleveurs,
- **L'appui à la recherche de financements des investissements** permettant de moderniser l'exploitation (acquisition foncière, aménagements, équipements...). L'ANOPER cherchera à identifier les mécanismes d'appuis financiers les mieux adaptés pour les éleveurs.

(4) **Exercice de l'activité d'élevage** : facilitation, médiation, information et conseil

Plusieurs services offerts par l'ANOPER visent à améliorer les conditions d'exercice de cette activité ; c'est le cas notamment de :

- la participation de l'ANOPER à l'organisation des **campagnes de vaccination**, qui facilite l'action des services de l'élevage et des vétérinaires pour l'amélioration de l'état sanitaire des troupeaux. Le développement d'un service de **santé animale de proximité** fait de conseils en santé animale, de formation et de soin aux animaux
- L'intervention de l'ANOPER dans la **prévention et la gestion des conflits** avec les agriculteurs, notamment à travers l'aménagement de **couloirs de passage**, l'implication dans les **comités de transhumance** et différents **cadres de concertation** ou autres instances.
- La **vulgarisation des textes** en vigueur, afin de permettre aux éleveurs de connaître leurs droits et leurs devoirs¹⁰,
- Le développement d'un service de **conseil juridique** aux éleveurs qui aide ces derniers à saisir les juridictions compétentes en cas de conflits et les assiste.

⁹ Lumodji Marefudji Sago : marché à bétail autogéré

¹⁰ à l'exemple du "guide de conseils pratiques aux acteurs en lien avec la transhumance au Bénin" coproduit en 2013 avec le GERED avec l'appui de la GIZ

L'engagement de l'ANOPER dans l'identification et la gestion des **aménagements pastoraux et infrastructures pastorales** s'inscrit dans cette même ligne d'action visant à faciliter l'exercice et le développement de l'activité des agropasteurs.

(5) **Développement des capacités** : Le renforcement des connaissances et des compétences des éleveurs et des techniciens de l'ANOPER qui les appuient

L'organisation des éleveurs doit leur offrir des services qui leur permettent à la fois de mieux valoriser leurs connaissances héritées et d'en acquérir de nouvelles. En conséquence, l'ANOPER mettra l'accent sur :

- L'**alphabétisation** : activité initiale de l'organisation des éleveurs au Bénin, qu'il s'agit de relancer pour permettre au plus grand nombre des éleveurs de maîtriser *dans leurs langues* la lecture, l'écriture et le calcul qui leur permettront d'accéder à de nouvelles connaissances et d'utiliser de nouveaux outils de gestion de leurs exploitations (bilans simplifiés, comptes d'exploitation, outils informatiques) et de leur organisation (comptes-rendus, rapports...). L'alphabétisation sera complétée par la production de **matériel de lecture**, la multiplication des **bibliothèques villageoises** et la création de **cyber centres**.
- L'**information** : sur l'élevage, les innovations technologiques, les marchés, les politiques, la société, la vie de l'association (information orale – réunions et échanges, radios rurales –, et information écrite : production de données sur l'élevage, de livrets techniques et de guides pratiques...).
- La **formation des adultes** : transfert de technologies, entraînement à l'analyse, échanges d'expériences entre éleveurs, stages et voyages d'étude.
- La **scolarisation des enfants** : appui à la création d'écoles, animation des comités de parents d'élèves.

Parallèlement, l'ANOPER veillera au **renforcement des capacités de son personnel technique de l'ANOPER** (animateurs, coordinateurs, chargés de programme) **et de ses responsables** (membres du CA, Présidents, Trésoriers et Secrétaires des UDOPER et UCOPER) sur différentes thématiques, de façon à leur permettre de se tenir au courant des évolutions du contexte pour conseiller plus efficacement les membres de l'ANOPER, et de mieux maîtriser leurs missions de représentation des éleveurs face aux autres acteurs (voir axe 2 de la stratégie).

• **Comment seront fournis ces services ?**

Ces services seront délivrés selon deux modalités :

- **Fourniture directe** par l'ANOPER : à travers ses structures (UCOPER, UDOPER, comités de gestion) et ses équipes techniques
- **Mise en lien** avec des partenaires et alliés (publics ou non gouvernementaux) qui offrent ces services. Dans ce cas l'ANOPER identifie ces partenaires, négocie avec eux les modalités de leurs prestations et suit leur réalisation.

Certains de ces services seront réservés aux membres de l'ANOPER (par exemple, les services financiers), d'autres seront mis à la disposition de tous les éleveurs (par exemple l'aménagement de couloirs de passages, ou les campagnes de vaccinations...).

Selon leur nature, ces services peuvent être gratuits ou payants.

• **La progression de la dimension "genre" dans la fourniture de services**

L'ANOPER veillera d'une part à **équivaloir le bénéfice de l'accès à ses services** entre hommes et femmes, notamment en matière de formation et de scolarisation des filles. Des **services spécifiques** en direction des femmes (transformation des produits, crédit pour la conduite d'activités génératrices de revenu, conseil en éducation des enfants...) des jeunes et des plus démunis pourront être développés.

Mais c'est particulièrement à travers le *conseil à l'exploitation familiale*, réalisé dans le cadre d'**assemblées de famille** que des évolutions en profondeur pourront être attendues concernant l'implication des femmes et des jeunes dans la prise de décision et le rééquilibrage des rapports de genre. Ces assemblées familiales instaurent en effet un partage d'informations, un débat à la base entre les différentes composantes de la famille, et une délibération sur les choix de production, de consommation, d'investissements, de modes de vie ainsi que sur la répartition des rôles et responsabilités. De cette façon, de nouveaux rapports s'instaurent entre hommes, femmes et jeunes.

20. Axe 2 : la REPRESENTATION des éleveurs de ruminants et la défense de leurs intérêts

- **Justification de l'axe 2**

Cet axe est celui qui a justifié la création en 2007 de l'ANOPER, organisation nationale représentative ayant vocation à "porter la voix" des éleveurs de ruminants au Bénin, et membre à ce titre de la PNOPPA dont elle assure actuellement la vice-présidence. En effet, faute de disposer d'une organisation nationale, les éleveurs de ruminants ont été longtemps absents dans le dialogue politique, ce qui explique en partie la très faible prise en considération de l'élevage agropastoral dans les politiques agricoles au Bénin. L'importance stratégique de ce deuxième axe s'impose particulièrement au moment où d'importantes décisions politiques doivent être prises en harmonie avec les politiques internationales au niveau national (adoption d'un code pastoral et d'un code de l'élevage, application du code foncier et domaniale, conception d'une Loi d'Orientation Agricole, schéma national d'aménagement du territoire...), et où la mise en œuvre progressive de la décentralisation amènera les Communes à faire au niveau local des choix d'aménagements et d'investissements et à édicter des réglementations qui impacteront directement la conduite de l'élevage.

Les actions conduites sur ce deuxième axe contribueront à relever deux défis :

- le **défi de l'intégration des éleveurs dans la communauté nationale** (défi 1)
- le **défi de l'adaptation des politiques** (défi 5)

- **OBJECTIF et sous-objectifs de l'axe 2 :**

REPRESENTER LES ELEVEURS, PORTER LEUR VOIX, DEFENDRE LEURS INTERETS AU NIVEAU LOCAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL

- **Mener des plaidoyers et lobbying afin d'influencer les politiques et législations en faveur de la promotion de l'élevage familial.**
- **Mener des plaidoyers et lobbying pour que les activités agropastorales s'exercent dans un environnement aménagé et sécurisé.**
- **Mener des plaidoyers et lobbying pour une société de paix où les droits des agropasteurs aux richesses nationales, au respect et à la reconnaissance sont préservés.**
- **Construire des partenariats et alliances stratégiques pour mener des luttes communes**

- **Lignes d'action de l'axe 2 :**

Six lignes d'action permettront de relever les défis de l'adaptation des politiques et de l'intégration des éleveurs dans la communauté nationale

(1) Se faire connaître, se rendre crédible

Les éleveurs doivent "sortir de leur réserve" pour attirer l'attention sur leur existence et les enjeux de l'élevage.

On doit sentir de façon positive leur présence au niveau local à travers leur participation à la vie communale. Au niveau national, c'est l'ANOPER qui permet aux éleveurs de faire connaître leurs préoccupations et propositions.

La diffusion du DOS et son opérationnalisation constituent des moyens dont elle dispose pour le faire.

(2) identifier les thèmes stratégiques à défendre

La sécurisation foncière des éleveurs de ruminants, la création et la sécurisation des infrastructures pastorales, la prise en compte du pastoralisme dans l'aménagement du territoire autour de pôles économiques, l'ouverture d'écoles dans les zones où résident les agropasteurs constituent des exemples de thèmes à faire inscrire dans les documents de politique (code pastoral, loi d'orientation agricole et autres) dont l'élaboration constitue également un thème d'action pour l'ANOPER.

Les priorités mises en évidence dans la vision du DOS (deuxième partie du document d'orientation stratégique) permettent d'identifier ces thèmes stratégiques.

(3) construire des argumentaires, déterminer les formes d'action et définir des stratégies de plaidoyers

Pour chaque thème, des argumentaires approfondis, basés sur des informations vérifiables, permettront d'étayer les positions des éleveurs et de mieux les faire entendre et comprendre. Des formes d'action complémentaires (lobbying, campagnes de presse, actions de masse, memorandum...) seront définies en fonction des circonstances et des objectifs pour porter les messages des éleveurs et de leur organisation.

La première et la seconde partie du DOS fournissent des éléments d'information et d'analyse utilisables dans les argumentaires de l'ANOPER.

(4) Déterminer ceux avec qui faire les alliances ou construire des partenariats

L'ANOPER doit nécessairement faire des alliances avec des acteurs qui vont appuyer ses positions et faire pression sur les décideurs, constituer des coalitions. C'est à travers eux que l'ANOPER fera du lobbying auprès des décideurs pour les convaincre.

L'analyse des acteurs faite dans le DOS aide l'ANOPER à cerner ce qu'il peut attendre de chacun et à construire ses stratégies d'alliance et de partenariat.

(5) Impliquer les "vrais" éleveurs dans l'élaboration des politiques et législations aux différents niveaux,

Le plus souvent, les politiques et les projets sont préparées par des techniciens ou des acteurs qui "parlent à la place" des éleveurs sans bien connaître leur situation réelle. Ce que vise l'ANOPER, ce n'est pas seulement d'influencer les décideurs politiques, mais de participer à l'élaboration des politiques aux différents niveaux (communal, national, régional) en siégeant dans les instances où se préparent ces politiques. Encore faut-il que les représentants des éleveurs puissent y apporter des idées et des propositions reflétant la vision des éleveurs.

L'appropriation interne du DOS par les représentants des éleveurs doit leur permettre d'y puiser les idées pour orienter les politiques à la définition desquelles ils participent dans un sens favorable à la promotion de l'agropastoralisme et de l'agro-élevage.

(6) informer et former les leaders pour développer leur capacité d'analyse stratégique et de propositions

L'ANOPER se donnera les moyens "d'outiller" ses leaders en les formant ou en leur donnant accès à des occasions de formation offertes par des organisations sœurs ou des alliés pour développer leurs capacités d'analyse et de proposition.

Le document d'orientation stratégique de l'ANOPER pourra être utilisé comme support de formation interne.

- **Comment seront exercées l'influence et la représentation des éleveurs à travers leurs organisations ?**

L'ANOPER et ses démembrements utiliseront deux modalités principales pour exercer leur influence au nom des éleveurs :

- **modalité défensive** : critique des insuffisances des politiques, interpellation en cas de non mise en œuvre de ces politiques, dénonciation des abus subis par les éleveurs. L'exercice de cette modalité suppose que l'ANOPER entretienne à travers la remontée d'informations venant de la base et le suivi des actes législatifs et gouvernementaux un système de *veille* qui l'alerte pour déclencher des actions défensives.
- **modalité contributive** : formulation de contre-propositions ou de propositions permettant de faire avancer la législation et les politiques dans un sens favorable aux intérêts des éleveurs que l'ANOPER représente et compatibles avec l'intérêt général (local, national ou international). La crédibilité de l'ANOPER se renforcera à travers la qualité de ses propositions. L'exercice de cette seconde modalité suppose donc que l'ANOPER se donne les moyens de produire des propositions innovantes et pertinentes : c'est l'un des objets de l'axe 3 de sa stratégie ("recherche/innovation").

La représentation des éleveurs est à penser en des termes différents selon les niveaux :

- **au niveau local** : ce sont les UCOPER qui doivent chercher à agir, soit à travers les élus communaux issus de leurs rangs ou de la communauté des agropasteurs, soit en se faisant représenter dans les différents comités de gestion et structures de développement locales. Pour toutes les questions qui débordent l'élevage, les UCOPER chercheront à agir de concert avec les autres acteurs organisés de la société civile locale, notamment les Unions Communales de producteurs et les Unions régionales de producteurs.
 - **Au niveau national** : l'ANOPER représente directement les éleveurs auprès de l'Etat et des partenaires de l'aide pour toutes les questions relatives à l'élevage. Elle agit dans le cadre de la PNOPPA par rapport aux questions de politique agricole ou de société qui concernent l'ensemble des ruraux.
 - **Au niveau régional et international** : l'ANOPER agit auprès des instances régionales (CEDEAO, UEMOA) et internationales (Union Africaine, OMC, FAO etc.) à travers les réseaux internationaux dont elle est membre : le Réseau Bilital Maroobe (RBM) pour ce qui concerne l'élevage, le ROPPA (dont la PNOPPA est membre et dont l'ANOPER assure actuellement la Présidence du cadre de réflexion "élevage") et le PAFO (*Panafrican Farmers Organization*, dont le ROPPA est membre) pour les questions globales de politique agricole, ou encore l'ILC (International local land coalition) pour les questions d'accès à la terre.
- **La progression de la dimension "genre" à travers la représentation des éleveurs et la défense de leurs intérêts**

L'ANOPER développera cette dimension sur cet axe selon trois voies :

- (1) Dans la mesure où elle porte ici la "voix des éleveurs de ruminants" qui constituent actuellement un groupe socialement et politiquement marginalisé, l'ANOPER contribue directement à un rééquilibrage au profit des "sans voix".
- (2) Elle développera dans ses plaidoyers des thèmes plus spécifiquement orientés vers la promotion de la femme en milieu éleveur et le soutien aux jeunes éleveurs
- (3) Elle encouragera l'implication des femmes et des jeunes dans la vie civique et politique locale et dans la conduite des actions de défense des éleveurs aux différents niveaux et développera en conséquence leurs capacités.

21. Axe 3 : la RECHERCHE et L'INNOVATION

- **Justification de l'axe 3 :**

Sur ce troisième axe le DOS veut mettre en valeur et systématiser des pratiques qui ont existé dans l'ANOPER et qui lui ont permis d'être une "organisation phare" en Afrique de l'Ouest (on peut notamment citer "l'invention" des marchés à bétail autogérés qui a fait la notoriété de l'ANOPER).

On peut aussi repérer que certains éleveurs expérimentent d'autres innovations dans la conduite de leurs exploitations qu'il serait intéressant que l'ANOPER valorise car ces innovations indiquent des voies d'évolution pour l'élevage.

En renforçant la capacité d'innovation et de proposition de l'ANOPER, les actions conduites sur cet axe contribuent à relever sous des angles différents tous les défis de l'ANOPER :

- en premier lieu et de façon directe le **défi de l'évolution du système d'élevage** (défi 2) en identifiant des innovations porteuses et acceptables par les éleveurs
- ensuite le **défi de la réussite des exploitations familiales** (défi 3) en diffusant les innovations porteuses chez les éleveurs
- Les études spécifiques qui pourront être conduites sur *l'évolution de la condition des femmes, des jeunes ou des groupes vulnérables* contribueront à relever le **défi du genre** (défi 7)
- Les études sur *les ressources naturelles* (sur lesquelles les éleveurs ont de précieuses "connaissances de la brousse") contribueront à relever le **défi du partage et de la sécurisation des ressources** (défi 4)
- Enfin les innovations identifiées permettront d'alimenter les propositions de l'ANOPER dans ses actions de plaidoyer (**défi de l'amélioration des politiques** – défi 5), et renforceront le prestige de l'ANOPER (**défi de l'organisation des éleveurs de ruminants** – défi 6), ainsi que la reconnaissance de la valeur des apports des éleveurs à la communauté nationale (**défi de l'intégration des éleveurs dans la communauté nationale** - défi 1).

- **OBJECTIF et sous-objectifs de l'axe 3**

CONDUIRE DE FAÇON AUTONOME DES RECHERCHES ET REFLEXIONS SUR LES REALITES DE L'AGRO PASTORALISME ET DE L'AGRO-ELEVAGE POUR :

- **approfondir la connaissance des réalités vécues par les agropasteurs et agro-éleveurs béninois et de l'évolution de ces réalités,**
- **valoriser les innovations porteuses expérimentées par les éleveurs et les diffuser,**
- **formuler dans les politiques des propositions innovantes "d'éleveurs" (et non de techniciens) qui collent aux réalités.**

- **Lignes d'action sur l'axe 3 :**

Quatre lignes de recherche permettront de produire des connaissances sur l'agropastoralisme et les innovations contribuant à relever l'ensemble des défis :

(1) l'histoire et l'héritage pastoral

Dans le prolongement des recherches réalisées en 2012 et 2013 par l'ANOPER sur l'histoire des communautés d'éleveurs, on identifiera des thèmes de recherche sur la façon dont les valeurs culturelles pastorales et les connaissances de la brousse se transmettent et se renouvellent ou risquent de se perdre, et peuvent inspirer les pratiques éducatives des familles et communautés d'éleveurs.

(2) les caractéristiques et stratégies des exploitations familiales au Bénin

Dans le prolongement des études d'exploitations familiales d'agropasteurs réalisées par l'ANOPER en 2012 et 2013 qui ont fourni des connaissances inédites sur les forces et les faiblesses de l'élevage agropastoral au Bénin et sur les stratégies des agropasteurs, l'ANOPER enrichira son échantillon et étendra ses recherches sur de nouvelles zones et à d'autres catégories d'exploitations familiales (notamment d'agro-éleveurs). En outre elle

assurera un suivi de l'évolution des exploitations déjà étudiées en répétant périodiquement la conduite de bilans simplifiés. Ces recherches alimenteront les argumentaires de l'ANOPER dans la défense de l'agropastoralisme familial et serviront de support dans le conseil aux exploitations familiales.

(3) l'innovation dans le conduite et la valorisation de l'élevage familial

A l'image des "marchés à bétail autogérés", qui ont constitué une innovation béninoise abondamment documentée et diffusée, l'ANOPER s'attachera à identifier et analyser des cas concrets d'innovations expérimentées avec succès par des éleveurs ou des femmes d'éleveurs ; il peut s'agir :

- d'innovations techniques (méthodes de sélection, cultures fourragères et alimentation des animaux, conduite des troupeaux, transformation des produits de l'élevage ou de l'agriculture, maîtrise de l'eau, aménagements pastoraux...),
- d'innovations économiques (modes de commercialisation, activités extra-agricoles, épargne, financement des investissements...),
- ou d'innovations sociales (prévention/gestion des conflits, organisation familiale, éducation des enfants...).

Les études de cas ainsi réalisées pourront servir de base pour organiser des visites d'échange, définir des thèmes de formation, alimenter des propositions aux décideurs locaux et nationaux. Elles permettront également de démontrer le dynamisme des éleveurs et leur capacité à "moderniser" sous des formes adaptées leurs exploitations familiales et leur élevage.

(4) les innovations dans les méthodes et outils

Les systèmes de gestion des marchés à bétail autogérés, l'exercice des bilans simplifiés, la pratique du conseil à l'exploitation familiale en assemblée de famille, les adaptations apportées aux méthodes d'alphabétisation constituent quelques exemples d'innovations méthodologiques à travers lesquelles l'ANOPER ouvre des voies nouvelles. Cette dernière ligne de recherches doit permettre de les approfondir, de les contextualiser et d'en mettre au point de nouvelles pour renforcer les capacités de l'ANOPER, et de les diffuser pour en faire bénéficier d'autres organisations. De cette façon, l'ANOPER affirmera le caractère "d'organisation-phare" dont elle fait un point fort de sa vision (voir supra, § 2.2.7.).

• **Comment sera réalisée la recherche ?**

Trois principes guideront la démarche de l'ANOPER sur cet axe :

- Des recherches empiriques conduites de façon **autonome et endogène** : l'ANOPER prendra l'initiative de ces recherches et les conduira elle-même en milieu éleveur avec des éleveurs, comme cela a déjà été le cas dans tous les exemples précédemment cités. Ce premier principe favorisera l'orientation de la recherche vers des thématiques correspondant aux préoccupations et réalités des éleveurs. Il mettra en valeur l'expertise qui existe chez les éleveurs, et garantira une meilleure appropriation par eux des résultats de la recherche. Son application permettra en outre de développer progressivement des capacités nouvelles au sein de l'ANOPER. Des échanges et collaborations seront recherchés avec des chercheurs, instituts de recherche et personnes ressources intéressés à coopérer de façon ouverte avec une démarche endogène complémentaire de la leur, dans une perspective d'enrichissement mutuel.
- Des recherches réalisées de façon **méthodique** : recherche empirique ne signifie pas absence de rigueur. L'ANOPER se donnera les moyens d'identifier l'expertise existant en milieu éleveur (en constituant un "répertoire des personnes ressources"), de conduire des observations et des expérimentations raisonnées (recueil systématisé et recoupement d'informations, comparaisons dans l'espace et dans le temps, interprétation), de faire des

recherches documentaires complémentaires, de traiter, d'enregistrer et de capitaliser les résultats.

- Des résultats de recherche **partagés** : la *capitalisation* de ces recherches (sous forme de banque de données, rapports d'observation et d'analyse) permettra de ne pas en perdre les résultats. Elle servira de base pour leur *diffusion orale* (réinjection dans les sessions de formation des éleveurs, émissions radiophoniques, réunions de réflexion thématiques, journées culturelles et foires pastorales...) et pour leur *diffusion écrite* en langues locales et en français (fiches, guides pratiques, journal d'information et de vulgarisation des innovations...).

- **La progression de la dimension "genre" à travers l'axe de la recherche et des innovations**

Elle se fera de deux façons :

- A travers le **choix des thèmes** de recherche et le **repérage des innovations** à mettre en valeur : sur chacune des lignes de recherche, et plus particulièrement sur la seconde (caractéristiques et stratégies des exploitations familiales), il sera possible de mettre en évidence le rôle et la place des femmes, des jeunes, des démunis et des sans voix dans les dynamiques socio-économiques en milieu éleveur au Bénin.
- A travers la **diffusion des résultats** de la recherche, en veillant à ce qu'elle se fasse non seulement auprès des hommes, mais également des femmes et des jeunes. Certains de ces résultats pourront en outre être réinjectés dans les contenus des programmes scolaires et favoriser ainsi l'adaptation, au bénéfice des filles et fils d'éleveurs, de l'école aux réalités de l'agropastoralisme.

22. Axe 4 : Renforcement ORGANISATIONNEL et INSTITUTIONNEL

- **Justification de l'axe 4 :**

*Cet axe correspond à une préoccupation que ne doit jamais perdre de vue l'ANOPER : celle de se donner les moyens d'être une **organisation phare**, qui éclaire les éleveurs actuellement "inquiets" et "désorientés", et celle d'être une organisation forte, capable d'apporter des services adaptés aux éleveurs et de défendre leurs intérêts. Pour cela, l'ANOPER doit être une organisation efficace, donc "bien organisée".*

En clarifiant les rôles et relations internes et avec l'extérieur, les actions conduites sur ce dernier axe visent à relever le **défi de l'organisation** (défi 6) afin de mettre en rapport les exigences organisationnelles avec la recherche d'une cohérence d'ensemble dans la réalisation de la vision de l'organisation des éleveurs.

- **OBJECTIF et sous-objectifs de l'axe 4 :**

SE DONNER LES MOYENS D'ÊTRE "A LA HAUTEUR" DES MISSIONS DE L'ANOPER

- **se donner une organisation institutionnelle et administrative fonctionnelle, améliorer la gouvernance de l'association**
- **animer de façon dynamique la vie de l'association**
- **disposer des ressources humaines, matérielles et financières qui lui permettront d'accomplir ses missions, et les gérer de façon efficiente**
- **s'ouvrir à l'extérieur**

- **Lignes d'action de l'axe 4 :**

Six lignes d'action permettront de relever le défi de l'organisation

(1) le renforcement organisationnel, institutionnel et de la gouvernance de l'association

Le modèle pyramidal de l'association remontant du niveau local au niveau national s'est dans un premier temps construit à l'échelle d'une seule région (Borgou/Alibori) avant de

passer avec la création de l'ANOPER à l'échelle nationale et de s'étendre à d'autres régions (Atacora/Donga, Zou/Collines). Des ajustements institutionnels et organisationnels doivent encore être recherchés pour assurer l'unité, l'équilibre et le renforcement de la cohésion du mouvement des éleveurs béninois ainsi que son caractère remontant à partir de la base. Ils concernent notamment :

- la clarification de la place et des missions des UDOPER, structures relais, par rapport aux UCOPER et à l'ANOPER, structures politiques de décision.
- le respect des textes fondamentaux et la tenue des réunions statutaires (Assemblée Générale, Conseil d'administration, Bureau Exécutif, Comité de contrôle) de la base à la faïtière,
- la gouvernance de l'ensemble de l'association (partage de la décision, accès à l'information, ouverture et responsabilisation, gestion efficace des ressources, transparence et reddition des comptes, prise en compte des générations futures...).

(2) La programmation des activités

Elle doit permettre de traduire les orientations du document d'orientation stratégique en actions et de prévoir et d'organiser les actions de l'ANOPER aux différents niveaux en répondant clairement aux questions "*qui fait quoi, pourquoi, où, quand, comment, avec qui, avec quoi, financé comment ?*". Elle se fait dans le cadre de programmes, plans d'action, plans d'opération.

(3) La gestion des ressources humaines

La première ressource de l'ANOPER est la "ressource humaine" :

- Celle de ses **responsables élus** par les membres aux différents niveaux et qui animent de façon militante le mouvement des éleveurs. L'ANOPER doit veiller à l'élection des responsables en militant pour la représentativité de toutes les couches sociales d'éleveurs membres de la base à la faïtière. Elle veillera à renforcer les capacités de ses leaders à travers les échanges et les formations.
- Celle de ses **animateurs et cadres techniques** qui sont au service des éleveurs et dont les équipes ont été renforcées dans le cadre de recrutements effectués en 2013. L'ANOPER doit œuvrer pour le recrutement équitable d'un personnel technique qualifié et motivé pour la cause des éleveurs, sans distinction de races et de sexe. Elle assurera par elle-même et en collaboration avec des partenaires et des alliés la formation permanente de ce personnel.

(4) La gestion des ressources matérielles et financières

Le financement des activités et du fonctionnement de l'ANOPER repose principalement sur :

- ses **ressources propres** : l'ANOPER doit assurer un parfait recouvrement des cotisations de ses membres par le personnel technique et les élus
- les **apports de ses partenaires** : l'ANOPER doit chercher à construire des partenariats technique et financiers durables, basés sur une convergence d'objectifs. L'association renforcera les rapports de confiance avec ses partenaires en veillant à leur donner une information régulière et transparente sur la conduite de ses activités (rapports d'activité, rapports financiers)

Avec ces ressources l'ANOPER doit se doter des équipements techniques et matériels roulants facilitant l'exercice de ses activités. Elle les gèrera de façon efficiente.

(5) Les liens avec l'extérieur

L'ANOPER, qui bénéficie déjà d'un partenariat solide, doit sauvegarder et agrandir son réseau de partenaires en s'ouvrant à la collaboration avec les autres structures nationales et internationales.

(6) La vitalité de l'association

La crédibilité de l'ANOPER, l'efficacité de son action dépendent de la confiance des éleveurs, de leurs adhésions à l'association, et de l'engagement actif des membres dans la vie de

l'association. Cet engagement ne se réduit pas à la participation aux réunions statutaires mais se traduit par la mobilisation des membres autour des initiatives de l'association et par les responsabilités et initiatives qu'ils prennent dans les groupements locaux et unions communales sans attendre les stimulations du sommet.

Pour entretenir cet engagement et dynamiser la vie de l'association, cette dernière veillera particulièrement :

- à maintenir le contact avec la base et entretenir un courant d'informations dans le deux sens (de la base au sommet, et du sommet vers la base).
- à provoquer et animer des échanges et réflexions collectives aux différents niveaux de l'association.

- ***Comment se fera le travail sur l'organisation ?***

Le travail sur cet axe se fera suivant deux modalités :

- De façon ***continue*** : à travers les tournées dans les UCOPER, les réunions périodiques des différentes instances de l'association aux différents niveaux, et les réunions d'équipes techniques, en y instaurant systématiquement un temps de compte rendu/évaluation/décisions/ reprogrammation permettant de réajuster, selon les conclusions de l'évaluation, les aspects de l'organisation qui dysfonctionnent.
- De façon ***ponctuelle*** : dans un de ses démembrements en difficulté sur le plan organisationnel ou dans un domaine particulier du fonctionnement de l'ensemble de l'association, l'ANOPER peut décider d'initier des interventions sur l'organisation (audit, autoévaluation assistée, analyse organisationnelle, conseil...) en faisant appel à des spécialistes externes, ou en désignant des facilitateurs internes.

- ***La progression de la dimension "genre" dans l'organisation***

Cette progression se fera à travers une meilleure représentation et responsabilisation des femmes et des jeunes dans ses instances de l'ANOPER et dans ses équipes techniques.

Partie conclusive :

La maîtrise de la mise en œuvre du DOS et de l'évolution de l'ANOPER

**Les instruments pour maîtriser
la mise en œuvre du DOS**

Les évolutions institutionnelles à prévoir

Chapitre 7 : LES INSTRUMENTS DE L'ANOPER POUR MAITRISER LA MISE EN ŒUVRE DU DOS

Le DOS n'est pas un document théorique : il doit embrayer sur l'action. Trois types d'instruments le permettront :

23. Les plans d'action ou programmes :

L'opérationnalisation du DOS, c'est à dire sa traduction en **actions concrètes à court et moyen terme**, se fera à travers la réalisation de "plans d'action" ou de "programmes" successifs et/ou parallèles dont le financement sera négocié avec des partenaires financiers. La formulation des actions de ces plans et programmes s'inspirera des lignes d'action des différents axes du DOS.

24. Le système de pilotage

Un **comité de pilotage** composé du Bureau Exécutif et de l'équipe technique de l'ANOPER sera constitué. Son rôle est de :

- Formuler ou superviser la formulation des plans d'action et programmes ou projets
- Organiser leur mise en œuvre (planifier, hiérarchiser les priorités, coordonner)
- Suivre l'avancement de leur réalisation sur le plan opérationnel et financier
- Procéder aux ajustements nécessaires en cours de réalisation
- Rendre compte aux instances dirigeantes de l'association et aux partenaires financiers, produire des rapports annuels
- Préparer et exploiter les évaluations des programmes et plans d'action
- Réaliser le suivi/évaluation de la mise en œuvre du DOS
- Capitaliser les acquis

Le Comité de pilotage peut, selon les questions traitées, s'élargir à des représentants des UCOPER ou des personnes ressources.

25. Le suivi/évaluation de la mise en œuvre des orientations du DOS

Le suivi/évaluation de la mise en œuvre du DOS doit d'une part permettre de vérifier que l'ANOPER a bien gardé le cap qu'il s'est fixé et que le Document d'orientation stratégique "n'est pas resté dans les tiroirs". Il doit d'autre part vérifier si, compte tenu des évolutions du contexte, les grandes orientations du DOS sont toujours valables, et éventuellement les réactualiser.

Le suivi/évaluation de la mise en œuvre du DOS comporte donc deux volets :

- Mise en rapport des **résultats de la mise en œuvre des plans d'action et des programmes** avec les orientations du DOS afin de vérifier si les actions réalisées ne sont pas en décalage avec ces orientations ou si certaines lignes d'action ont été oubliées, et redresser les priorités d'action en conséquence
- Analyse des **évolutions du contexte** et nouvel examen à la lumière de cette analyse des orientations stratégiques du DOS afin de déterminer si elles sont toujours valables et éventuellement les réactualiser.

Ce suivi/évaluation pourra être fait tous les 5 ans, en impliquant les membres de l'ANOPER, et ses résultats seront largement partagés à l'intérieur de l'ANOPER et avec ses différents partenaires. Si les bilans réalisés concluent que de nouvelles orientations doivent être prises, elles seront soumises à l'Assemblée générale de l'ANOPER.

Chapitre 8 : LES EVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES A PREVOIR

Le DOS établit une vision à moyen/long terme (horizon 2030) ; sur cette durée, l'ANOPER, en tant qu'organisation, continuera nécessairement d'évoluer. Il est nécessaire d'anticiper sur ces évolutions, et il est possible d'esquisser dès à présent des orientations par rapport à plusieurs aspects :

26. Evolutions spatiales et statutaires :

L'ANOPER est une organisation nationale dont les membres sont les UCOPER. Elle ne couvre actuellement pas l'ensemble du pays mais a **vocation à s'étendre géographiquement**. Cependant, selon les principes arrêtés lors de son AG de 2014, elle ne le fera qu'avec des membres convaincus, adhérant clairement à ses orientations et s'acquittant de leurs obligations vis à vis de l'association. Elle s'étendra **de façon progressive**, en fonction de ses propres capacités à intégrer et servir efficacement ses nouveaux membres.

Pour défendre efficacement les intérêts des éleveurs, elle **conservera son caractère d'organisation unitaire à but non lucratif**. Son **statut juridique** se précisera en fonction des clarifications qui seront apportées sur le plan national à propos des « actes uniformes de l'OHADA » et des autres réglementations susceptibles d'influencer ce statut.

27. Développement de nouvelles fonctions :

La mise en œuvre des orientations stratégiques de ce DOS à travers ses différents plans d'action et programmes et projets l'amènera à développer de nouvelles fonctions. L'ANOPER doit donc se préparer plus particulièrement :

- à assister les UCOPER dans la mise en œuvre du **conseil aux exploitations familiales**
- à assister les UCOPER dans leur implication dans le **développement local**
- à conduire des **recherches** alimentant ses propositions en direction des éleveurs et des décideurs aux différents niveaux

Une fonction d'**information / communication / documentation / capitalisation** devra être rationalisée et développée pour d'une part approvisionner et d'autre part diffuser les informations et connaissances nécessaires à la mise en œuvre de ces fonctions d'appui et de recherche. On peut déjà prévoir que les progrès attendus en matière de couverture nationale par les réseaux informatiques et téléphoniques permettront à l'ANOPER d'utiliser de façon plus systématique les nouvelles technologies de l'information et de la communication à ces fins. La mise en fonction d'un site web ou la mise en réseau de l'ANOPER et ses démembrements s'imposeront dès qu'elles seront possibles. L'édition des publications écrites pourra être sous-traitée.

28. Evolution des ressources humaines :

L'ANOPER, qui comporte déjà dans son équipe technique des cadres compétents, veillera à garder une équipe technique permanente légère, et privilégiera le renforcement des capacités de son équipe actuelle et de ses élus (elle le fait déjà actuellement, par exemple en formant une responsable de la dimension "genre"), ainsi que le recours ponctuel à des personnes ressources extérieures.

Cependant il lui faudra vraisemblablement, en cohérence avec les orientations de son DOS, envisager le recrutement de quelques nouveaux cadres de haut niveau. Il devrait s'agir notamment :

- d'un ou d'une **docteur vétérinaire**, qui supervisera les services de santé vétérinaire de proximité et contrôlera l'approvisionnement en intrants vétérinaires
- d'un ou d'une **conseiller(e) économique** qui, symétriquement à l'actuel conseiller juridique, apportera au niveau national son appui à l'analyse des politiques, et au niveau local assurera son appui aux UCOPER en matière d'analyse des économies locales et des politiques de développement locales.
- D'un ou d'une **communicateur(trice)** chargé de systématiser et mettre en œuvre la fonction information/communication/documentation/capitalisation au sein de l'ANOPER, et de relancer le bulletin de liaison de l'ANOPER.

D'autres types de compétences utiles pourront être identifiées à travers la mise en œuvre du DOS

29. Evolution des partenariats et relations extérieures :

Le DOS, en précisant les positions de l'ANOPER, est un outil de clarification des relations de partenariat. Il doit permettre d'intéresser de nouveaux partenaires (par exemple autour de l'axe 3 – "recherche/innovation").

Le DOS doit devenir la référence dans le dialogue avec les partenaires et l'ANOPER peut à partir de là, dans le sens de l'alignement préconisé par la "*Déclaration de Paris*"¹¹, inviter ses partenaires à harmoniser leurs approches et procédures pour permettre à l'ANOPER de réaliser ses objectifs. On tendra vers des échanges et négociations collectives plutôt que bilatérales (tables rondes) basées sur les orientations du DOS afin de créer ou favoriser les synergies et complémentarités dans les appuis des partenaires.

30. Evolution du financement :

La logique de l'évolution du financement du développement voudrait que les organisations de producteurs bénéficient de plus en plus de financements **sur fonds publics** (l'un des enjeux de la Loi d'Orientation Agricole béninoise sera sans doute de faire avancer cette idée, déjà inscrite dans les orientations des grands bailleurs internationaux ainsi que celle des Plans régionaux d'investissement du PDDAA ou de l'ECOWAP de la CEDEAO). Des montages appropriés devront être définis par les pouvoirs publics béninois pour permettre ces types de financements. L'implication de l'ANOPER dans la définition de ces montages déterminera leur efficacité.

Gogounou, 20 décembre 2014

¹¹ La "*Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide au développement*" du 2 mars 2005 est le document officiel de référence pour repenser l'aide au développement dans la perspective de l'atteinte des OMD. Elle pose notamment le principe de "*l'alignement*" des stratégies et procédures de l'Aide sur celles des bénéficiaires.

Plan du DOS

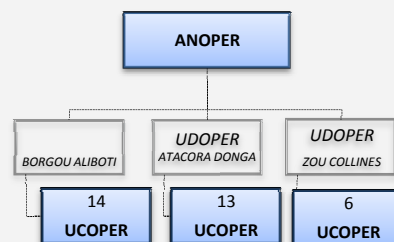
Résumé.....	3
Préface : quelles orientations pour l'élevage au Bénin ?.....	5
Principaux sigles utilisés.....	8
Partie 1 : L'analyse des réalités par l'ANOPER.....	9
Chapitre 1 : QUELLE EST LA SITUATION ACTUELLE DE L'ELEVAGE ET DES ELEVEURS DE RUMINANTS BENINOIS ?.....	10
1. Ce qu'il faut retenir de l'état des lieux fait par l'ANOPER :	10
2. Dans les conditions actuelles, les éleveurs de ruminants béninois sont inquiets pour leur avenir	13
Chapitre 2 : COMMENT CETTE SITUATION PEUT-ELLE EVOLUER ?.....	15
3. Quatre scénarii d'évolution ont été mis en évidence :	15
4. Scénario 1 : LE CHEPTEL CONTINUE D'AUGMENTER POUR REpondre A LA DEMANDE	16
5. Scénario 2 : LA PRIORITE EST DONNEE A L'ELEVAGE INDUSTRIEL.....	16
6. Scénario 3 : L'ELEVAGE PASTORAL DISPARAIT	17
7. Scénario 4 : POUR NE PAS DISPARAITRE, LES ELEVEURS FAMILIAUX FONT EVOLUER LEUR ELEVAGE	18
Partie 2 : Ce que veut l'ANOPER (la "vision" de l'ANOPER).....	19
Chapitre 3 : LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA VISION DU DOS.....	20
8. Ce que nous refusons par rapport aux évolutions qui se dessinent	20
9. Ce que nous voulons pour notre avenir et celui de nos enfants.....	21
Chapitre 4 : CE QUE "DEMAIN" DOIT ETRE	23
10. Vision de l'élevage et de l'éleveur de demain	23
11. Vision de la société	26
12. Vision de l'économie et des politiques de demain.....	28
13. Vision du devenir de l'organisation des éleveurs : Demain, l'ANOPER sera une "ORGANISATION-PHARE".....	31
Chapitre 5 : LES ACTEURS DE LA REALISATION DE LA VISION DES ELEVEURS.....	35
14. Un avenir à "construire ensemble" avec les autres acteurs concernés.....	35
15. Les engagements de l'ANOPER vis à vis de ces alliés et partenaires.....	36
Partie 3 : Les chemins à suivre pour réaliser la vision (les axes de la stratégie de l'ANOPER).....	37
16. Les 7 défis à relever par l'ANOPER pour réaliser sa vision	38
Chapitre 6 : LES AXES DE LA STRATEGIE.....	39
17. Les "chemins" à prendre pour relever les défis et réaliser la vision à l'horizon 2030	39
18. Axe transversal : La promotion du "genre".....	40
19. Axe 1 : La fourniture de SERVICES aux ELEVEURS de ruminants	40
20. Axe 2 : la REPRESENTATION des éleveurs de ruminants et la défense de leurs intérêts	43
21. Axe 3 : la RECHERCHE et L'INNOVATION	46
22. Axe 4 : Renforcement ORGANISATIONNEL et INSTITUTIONNEL.....	48
Partie conclusive : La maîtrise de la mise en œuvre du DOS et de l'évolution de l'ANOPER.....	51
Chapitre 7 : LES INSTRUMENTS DE L'ANOPER POUR MAITRISER LA MISE EN ŒUVRE DU DOS.....	52
23. Les plans d'action ou programmes :	52
24. Le système de pilotage	52
25. Le suivi/évaluation de la mise en œuvre des orientations du DOS	52
Chapitre 8 : LES EVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES A PREVOIR.....	53
26. Evolutions spatiales et statutaires :	53
27. Développement de nouvelles fonctions :	53
28. Evolution des ressources humaines :	53
29. Evolution des partenariats et relations extérieures :	54
30. Evolution du financement :	54

L'Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants au Bénin (ANOPER)

L'ANOPER a été créée en février 2007 pour représenter les éleveurs de ruminants du Bénin. Elle s'est donnée pour but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des éleveurs en visant à l'horizon 2025 une situation où "les éleveurs de ruminants seront des professionnels épanouis et exerçant dans un environnement sécurisé". Selon ses statuts (article 5), ses objectifs sont de :

- contribuer à la professionnalisation des organisations membres ;
- défendre les droits et intérêts matériels et moraux des organisations membres auprès des pouvoirs publics et des partenaires ;
- assurer la représentation des professionnels d'éleveurs de ruminants auprès des pouvoirs publics et de tout autre organisme ;
- coordonner les activités des unions départementales des organisations professionnelles d'éleveurs de ruminants ;
- appuyer ses membres sur les plans techniques et managérial ;
- initier toutes actions susceptibles de contribuer au rayonnement des membres ;
- définir les cadres de négociation et de partenariat au sein des professionnels d'éleveurs de ruminants ;
- contribuer à l'amélioration du cadre juridique, administratif et fiscal de l'élevage des ruminants au Bénin ;
- accomplir toutes opérations économiques et sociales susceptibles d'améliorer les revenus et les conditions de vie et de travail des professionnels d'éleveurs de ruminants ;
- garantir la bonne circulation de l'information, la formation et la communication au sein des organisations membres.

Son statut est de type associatif (alors que ses membres, les UCOPER, sont de droit coopératif), et son organisation pyramidale part de "Groupements professionnels des éleveurs de ruminants" (groupements masculins : GPER, et féminins : GPFER) au niveau des villages ou des campements, qui forment au niveau des arrondissements des "Unions de groupements" (UAGPER), puis au niveau des communes des UNIONS COMMUNALES DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DES ELEVEURS DE RUMINANTS (UCOPER). Ces dernières adhèrent directement à l'Association nationale, mais sont coiffées par trois structures fonctionnelles, les "Unions départementales des organisations professionnelles des éleveurs de ruminants" (UDOPER) qui dépendent de l'ANOPER mais n'en sont pas membres statutaires : l'UDOPER du Borgou/Alibori (14 UCOPER en 2014), l'UDOPER de l'Atacora/Donga (13 UCOPER en 2014), et l'UDOPER Zou/Collines (6 UCOPER effectives et 14 en cours de constitution en 2014). Chaque UDOPER dispose d'un coordinateur et d'une équipe d'animateurs.



A travers les 35.000 adhérents des UCOPER, on peut estimer à plus de 300.000 le nombre de personnes qui sont touchées au Bénin par l'action de l'ANOPER. Près des deux tiers des communes que comporte le Bénin (47 communes sur 77, dans 10 départements sur 12) sont couvertes par l'ANOPER qui affirme ainsi son caractère d'**organisation représentative des éleveurs à l'échelle nationale**, et est reconnue comme telle tant au niveau du Bénin (elle est l'interlocuteur des pouvoirs publics, et depuis 2009 membre de la Plateforme nationale des organisations de paysannes et de producteurs agricoles du Bénin – PNOPPA – dont elle assure la vice-présidence depuis 2011), et au niveau de la sous-région (elle est membre du Réseau Billital Maroobe, et membre du ROPPA dont elle assure la Présidence du cadre de réflexion sur l'élevage depuis 2014).

Directement ou à travers les UCOPER, l'ANOPER a bénéficié ou continue de bénéficier des appuis techniques ou financiers de l'AFDI, d'AGRICORD, des CARDER, de la Coopération Suisse, du CTA, de la Direction de l'élevage au MAEP, de la GIZ, de la SNV, de SOS FAIM Luxembourg, de l'Union Européenne, de l'USADF.